



Notice annuelle

Relative à l'exercice terminé le 2 mai 2026



Le 23 juin 2026

Notice annuelle

Table des matières

1	Information prospective	2
2	Structure de l'entreprise	4
2.1	Nom et constitution	4
2.2	Liens intersociétés	4
3	Description de l'activité	5
3.1	Vente au détail de produits alimentaires	5
3.2	Placements et autres activités	7
3.3	Risque environnemental, social et en matière de gouvernance	8
3.4	Autres renseignements	10
4	Développement général de l'activité	11
4.1	Priorité sur la vente au détail de produits alimentaires	11
4.2	Placements et autres activités	14
4.3	Acquisitions significatives	15
5	Gestion du risque	16
6	Dividendes	23
7	Structure du capital	24
7.1	Capital-actions	24
7.2	Dette à long terme	26
7.3	Notations du crédit (normes canadiennes)	27
8	Marché pour la négociation des titres	28
9	Principales données financières consolidées	28
10	Administrateurs et dirigeants	29
10.1	Administrateurs	29
10.2	Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs	30
10.3	Autres poursuites	31
10.4	Conflits d'intérêts	31
11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	31
12	Renseignements sur le comité d'audit	32
13	Contrats importants	34
14	Poursuites judiciaires et application de la loi	34
15	Intérêts des experts	34
16	Renseignements complémentaires	34
17	Annexe A	35
18	Annexe B	39

Notice annuelle

À moins d'indication contraire, toute l'information relative à Empire Company Limited et à toutes ses filiales (« Empire » ou la « Société »), y compris la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), Sobeys Capital Incorporated et Farm Boy, la participation de 51 % dans Longo's, et certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote, est donnée en date de l'exercice clos le 2 mai 2026.

1 Information prospective

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- l'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (« RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi qu'à continuer d'accroître les ventes et la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et de générer un levier d'exploitation, qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion;
- le plan de la Société consistant à investir des capitaux de 850 M\$ dans son réseau de magasins à l'exercice 2027, notamment pour des agrandissements et des rénovations, et à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2027 et 2029, ce plan pouvant changer selon le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques;
- les attentes de la Société selon lesquelles elle améliorera la performance financière de ses activités de commerce électronique dans l'ensemble au moyen des mesures prises pour réduire les coûts et accroître sa part du marché des activités d'épicerie en ligne, y compris le montant et l'échéancier des améliorations prévues du bénéfice d'exploitation annualisé d'environ 95 M\$, qui pourraient être influencées par les futurs coûts d'exploitation, l'intérêt des clients ainsi que le moment et l'efficacité des décisions stratégiques de la direction;
- les attentes de la Société selon lesquelles le programme de fidélisation *Scène+* accélérera l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation, qui pourrait être atténué par la réponse des clients, l'utilisation de l'application *Scène+* et le rythme auquel les offres personnalisées sont lancées;
- les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de l'efficacité et de la rentabilité, y compris sur la capacité de mettre en œuvre d'autres initiatives de réduction des coûts liés au commerce électronique, ce qui pourrait être influencé par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail, la mise en œuvre d'efficacité opérationnelles et d'autres facteurs macroéconomiques;
- les attentes de la Société selon lesquelles elle atteindra la croissance ciblée des activités de FreshCo, sur lesquelles l'intérêt des clients, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques pourraient avoir une incidence;
- les attentes de la Société quant au calendrier et à la réalisation de l'acquisition de Groupe Mayrand Alimentation inc., qui sont tributaires des conditions de clôture finales; et
- l'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

Étant donné leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » de la présente notice annuelle.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les attentes actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

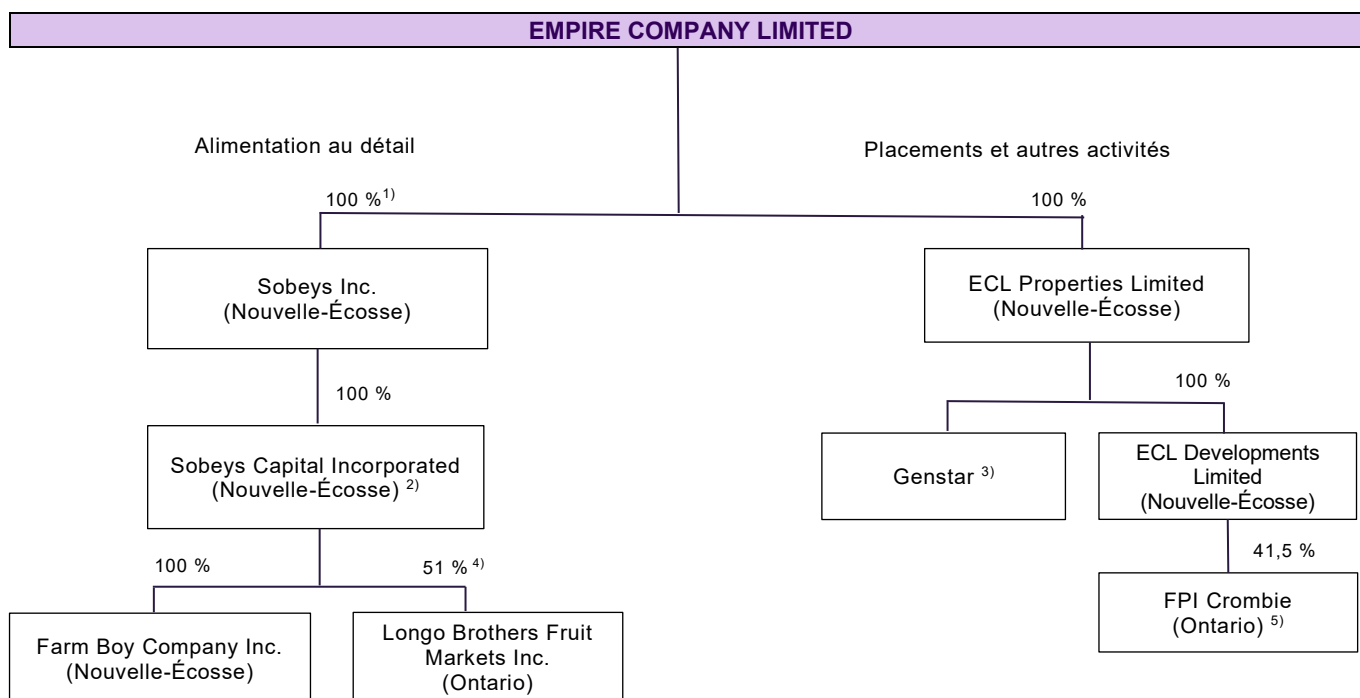
2 Structure de l'entreprise

2.1 Nom et constitution

Empire Company Limited a été créée par fusion sous le régime de la loi intitulée *Companies Act* (Nouvelle-Écosse) le 31 janvier 1973. Les sociétés remplacées d'Empire exerçaient leurs activités depuis 1907. Le siège social et bureau enregistré d'Empire est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse). Dans la présente notice annuelle, « Empire » ou la « Société » désigne collectivement Empire Company Limited et toutes ses filiales, sauf si le contexte l'exige autrement.

2.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui suit indique la dénomination sociale des principales filiales d'Empire, leur territoire de constitution respectif et le pourcentage des titres avec et sans droit de vote dont Empire est propriétaire en date du 2 mai 2026.



Notes :

- 1) Empire est directement propriétaire de 19,7 % de Sobeys Inc. et indirectement du reste (80,3 %) par l'intermédiaire de ses filiales Emplink Investments Limited (Nouvelle-Écosse) et Empsafe Investments Limited (Nouvelle-Écosse).
- 2) Inclut une participation de 100 % dans Sobeys Developments Limited Partnership (société en commandite de la Nouvelle-Écosse) directement à titre de commandité et indirectement par l'intermédiaire de Sobeys Land Holdings Limited (Nouvelle-Écosse) à titre d'unique commanditaire.
- 3) ECL Properties Limited détient indirectement une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 40,7 % dans Genstar Development Partnership (Alberta), une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 48,6 % dans Genstar Development Partnership #2 (Alberta), ainsi qu'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (Alberta), (collectivement, « Genstar »).
- 4) Propriété indirecte par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive.
- 5) Empire possède indirectement 909 090 parts du Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») et 76 871 121 parts de société en commandite de catégorie B de Crombie Limited Partnership (Nouvelle-Écosse), lesquelles sont échangeables contre des parts du FPI Crombie et équivalentes à celles-ci, ce qui représentait dans l'ensemble une participation indirecte de 41,5 % dans le FPI Crombie en date du 2 mai 2026 (41,5 % sur une base diluée). Une part comportant droit de vote spécial du FPI Crombie se rattache à chaque part de société en commandite de catégorie B.

3 Description de l'activité

Empire Company Limited (Bourse de Toronto (« Bourse TSX ») : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 32 G\$ et qui comptent pour 17 G\$ d'actifs. Empire et ses filiales, ses magasins franchisés et ses magasins affiliés emploient quelque 130 000 personnes.

Les résultats financiers de la Société ont été divisés en deux secteurs distincts à présenter : le secteur de la vente au détail de produits alimentaires, qui est représenté par Sobeys, une entreprise détenue en propriété exclusive, et le secteur des placements et autres activités. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars canadiens (« \$ CA »).

3.1 Vente au détail de produits alimentaires

L'activité de vente au détail de produits alimentaires d'Empire s'exerce par l'intermédiaire de ses filiales entièrement détenues, y compris Sobeys Inc., Sobeys Capital Incorporated et Farm Boy, de sa participation de 51 % dans Longo's, ainsi que de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Fière d'être canadienne, Sobeys, dont le siège social se trouve à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, répond aux besoins d'achat de produits alimentaires des Canadiens depuis 1907. Sobeys a plus de 1 600 magasins qui lui appartiennent ou qui sont affiliés ou franchisés dans plus de 10 provinces, de même que plus de 350 postes d'essence de détail dont elle est l'exploitante et(ou) assure l'approvisionnement. Des détails sur l'emplacement et les bannières des magasins de détail de Sobeys, de même que sur le nombre de magasins franchisés et de magasins appartenant à l'entreprise sont reproduits à l'annexe A ci-jointe.

Magasins bien établis et différenciés et bannières de détail

La Société a pour objectif de devenir le chef de file du commerce de détail au Canada. Pour y parvenir, elle mise sur la qualité et la valeur grâce à des offres différenciées et à des expériences d'achat uniques, tout en priorisant les réalités locales dans chaque collectivité. Empire a récemment lancé sa nouvelle stratégie d'entreprise triennale, articulée autour de quatre axes prioritaires : *Clients, Magasins, Croissance* et *Optimisation des coûts*. Empire estime que la réussite à long terme ne dépend pas uniquement de la taille ou de la présence sur le marché, mais aussi de la qualité des relations que les membres du personnel en magasin entretiennent avec les clients et des expériences qu'ils offrent en toute circonstance.

Entreprises connexes

Les autres entreprises en exploitation de la Société comprennent les activités reliées aux pharmacies, aux postes d'essence et dépanneurs, aux spiritueux, ainsi que ses activités de distribution en gros.

Pharmacies

Le groupe national de pharmacies est exploité à l'intérieur des magasins sous les bannières de pharmacies Sobeys Pharmacy, Safeway Pharmacy, Thrifty Foods Pharmacy, FreshCo Pharmacy et Foodland Pharmacy, ainsi qu'au moyen d'établissements autonomes de la bannière Lawton's Drug Stores dans le Canada atlantique.

Postes d'essence/Dépanneurs

Sobeys exploite des postes d'essence dans le Canada atlantique et au Québec sous les bannières Fast Fuel et Shell et, dans le cas particulier du Canada atlantique, quelques postes arborant les bannières Irving et Petro Canada. De nombreux postes d'essence sont situés au même endroit que les magasins d'épicerie et les dépanneurs de la Société – Needs, Voisin et Boni-Soir.

Spiritueux

Sobeys exploite les magasins de vente au détail de spiritueux sous les bannières Sobeys Liquor et Safeway Liquor dans l'Ouest canadien et vend du vin et de la bière dans des magasins exploités au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Les équipes des magasins offrent une excellente connaissance des produits et un service de qualité aux clients qui achètent du vin, des spiritueux et de la bière.

Commerce de gros

En plus de la distribution aux magasins appartenant à l'entreprise et aux magasins franchisés, Sobeys effectue la distribution en gros d'une gamme complète de produits et de services à plus de 5 000 dépanneurs et petits épiciers à l'échelle nationale. L'entreprise de vente en gros de Sobeys exploite aussi six points de vente sous la bannière « Cash & Carry », dont cinq dans le Canada atlantique et un au Manitoba.

Description	Bannière	Nombre
Ces magasins se distinguent par leur assortiment de produits et leurs articles de spécialité des plus complets en fonction de chacun des marchés particuliers qu'ils desservent. Ces bannières sont conçues pour offrir une gamme complète de services à la clientèle de calibre supérieur portant sur des fruits et légumes de qualité, une offre de viande complète, des rayons de charcuterie et de poissonnerie, sans oublier les connaissances spécialisées en matière d'alimentation transmises par leur personnel, un service à valeur ajoutée.		234
		158 ¹⁾
		132
		140
		43
Ces magasins répondent aux besoins de réapprovisionnement des consommateurs en produits frais et pour le repas du soir et visent à offrir un service à la clientèle hors pair et des offres adaptées de grande qualité.		26
		52
		209
Ces magasins comblent les besoins d'épicerie courants et de réapprovisionnement de nos clients qui habitent dans les collectivités plus petites, rurales et celles ne comptant qu'un seul magasin d'alimentation. Il s'agit d'établissements de plus petit format offrant un large assortiment de produits locaux.		81
		45
		31 ¹⁾
Ces magasins offrent aux consommateurs des bas prix tous les jours en combinaison avec une offre de fruits et légumes et d'épicerie destinée à répondre aux besoins de palettes culturelles diverses.	 	160
Ces centres de traitement des commandes desservent la plateforme de commerce électronique.		2 ²⁾
Ces magasins répondent aux besoins immédiats de nos clients.		439
Produits pharmaceutiques, produits de soins de santé et de beauté, articles cadeaux et produits de dépannage.		74
Postes d'essence et dépanneurs connexes	 	359
Magasins de spiritueux	 	97
Inclut divers autres concepts de magasins	Divers	20
Total		2 300²⁾

Notes :

- 1) Les magasins IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick sont classés comme étant à services complets, tandis que les magasins IGA de l'Ouest canadien sont classés comme étant des marchés de quartier.
- 2) Les centres de traitement des commandes (« CTC ») Voilà ne sont pas des magasins de détail et sont exclus du total.

Marques maison

Les marques maison de Sobeys sont *Compliments*, *Panache*, *Best Buy*, *Chalo*, *Eight Treasures* et *Big 8*. Les produits de la marque *Compliments* constituent la marque principale d'une vaste gamme de produits courants qui cherchent à rivaliser avec les marques nationales tant en termes de qualité que de valeur. La marque *Panache* propose des produits qui apportent une touche gastronomique à votre table. La marque *Best Buy* s'adresse aux clients plus soucieux des prix en leur proposant des produits de première nécessité à des prix avantageux. La marque *Chalo* est spécialisée dans l'offre d'un grand choix de produits authentiques d'Asie du Sud et d'autres produits multiculturels, tandis que *Eight Treasures* s'attache à répondre aux besoins des consommateurs asiatiques du Sud-Est. Les établissements *Big 8*, situés et exploités à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, offrent de l'eau embouteillée et une gamme de boissons gazeuses de qualité aux clients du Canada atlantique.

La marque privée Farm Boy représente une large sélection de produits de qualité exceptionnelle offrant un excellent rapport qualité-prix, y compris une variété d'articles d'origine locale. Ces produits sont disponibles dans toutes les catégories : fruits et légumes, viande, fruits de mer, épicerie, produits préparés par des chefs, boulangerie, produits laitiers, produits surgelés, fromages et charcuterie.

La marque Longo's se propose d'aider ses clients à bien manger, à gagner du temps et à mieux vivre. Elle offre principalement des produits sous marque privée, notamment *Longo's Essentials*, *Longo's* et *Curato*.

Programmes de récompense de fidélité

Sobeys offre à ses clients le programme de fidélisation *Scène+*, en vigueur partout au Canada et dans la majorité de ses bannières. En date des présentes, le programme de fidélisation *Scène+* compte plus de 15 millions de membres et accorde aux clients de Sobeys diverses possibilités pour gagner des points ou profiter de réductions de prix exclusives aux membres, d'offres et de communications personnalisées, ainsi que l'occasion de participer à des concours et d'autres récompenses de fidélité, qui permettent tous à la Société de développer les relations avec les clients et de faire progresser les stratégies de marketing et de merchandising à un niveau supérieur.

Longo's propose à ses clients le programme Thank You Rewards qui permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour acheter des produits et des services.

Immobilier

Sobeys dispose d'une équipe spécialisée dans l'immobilier et la construction qui appuie sa stratégie globale de croissance. Les activités dans le secteur immobilier poursuivent l'objectif d'améliorer la part de marché de la Société au moyen de travaux de rénovation et d'agrandissement, et par la construction d'autres magasins, ainsi que par la recherche d'occasions à long terme. Sobeys accorde une importance à sa présence dans le secteur immobilier et aux bonnes relations qu'elle entretient avec les tiers locataires et les promoteurs immobiliers, ainsi qu'à son rapport bien établi avec le FPI Crombie. C'est grâce à ce réseau de relations que Sobeys a réussi à augmenter le rayonnement de ses activités de vente au détail, de ses centres de traitement des commandes automatisés et de ses centres de distribution, qu'elle continuera à faire progresser en conformité avec ses initiatives stratégiques.

Sobeys est propriétaire de certains magasins de détail et loue également des magasins auprès de parties qui lui sont liées et de tiers propriétaires d'immeubles. Au 2 mai 2026, des 43 millions de pieds carrés d'espace commercial de détail exploités, 4,9 % appartenaient à la Société, 24,1 % étaient loués auprès d'une partie liée, le FPI Crombie, et le reste était loué auprès d'autres propriétaires d'immeubles.

3.2 Placements et autres activités

FPI Crombie

La Société, par l'entremise d'ECL Developments Limited, une entreprise détenue en propriété exclusive, détient une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 41,5 % dans le FPI Crombie (41,5 % compte tenu de la dilution). La juste valeur de la participation de celle-ci de 41,5 % dans le FPI Crombie équivalait à 1 314 M\$ en date du 2 mai 2026.

Aux termes d'une convention de droit de première offre intervenue entre Sobeys Capital Incorporated et le FPI Crombie, la Société a convenu d'accorder au FPI Crombie un droit de première offre lui permettant d'acquérir toute propriété dont elle entend se départir, sous réserve de certaines exceptions.

Sobeys est le plus important locataire du FPI Crombie en termes de pourcentage de contribution au loyer minimum total annuel, soit 60,6 % du loyer minimum annuel.

Le FPI Crombie fournit des services d'administration et de gestion immobilière à la Société moyennant rémunération à l'acte conformément à une convention de gestion. Les montants payés et reçus au cours de l'exercice 2026 n'étaient pas significatifs.

Genstar

Genstar est une société d'aménagement de propriétés résidentielles dont le siège social est situé à San Diego, en Californie, et qui possède des bureaux dans l'Ouest canadien. Genstar concentre ses efforts sur la détention de terrains résidentiels intéressants dans des marchés en croissance choisis. Empire détient des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui varient d'environ 40,7 % à 49,0 % dans le groupe de sociétés de Genstar. Voir la rubrique « Liens intersociétés » de la présente notice annuelle pour obtenir des détails sur les participations de la Société dans les sociétés du groupe Genstar.

3.3 Risque environnemental, social et en matière de gouvernance

L'approche de la Société en matière de gouvernance s'étend à l'accent qu'elle met sur le développement durable pour ce qui est de l'environnement et des questions sociales, ainsi que sur la gestion des risques associés à de telles questions. La Société accorde depuis fort longtemps la priorité au bien-être à long terme de ses clients et des collectivités qu'elle sert, sans compromettre la capacité des générations futures de prospérer sur la planète que nous partageons tous.

La société a bâti ses exploitations commerciales sur des principes qui reposent sur ses propres valeurs tout en répondant aux attentes de ses intervenants. C'est d'ailleurs en se fondant sur ces principes que la Société a pu prendre et réaliser des engagements à mettre en œuvre des changements durables en matière d'environnement et d'action sociale.

Le cadre de travail environnemental, social et en matière de gouvernance (« ESG ») de la Société est axé sur la réalisation du changement et l'atteinte des objectifs dans trois domaines jugés les plus importants par la Société pour ses parties prenantes : planète, produits et personnes.

Environnement

Pilier relatif à la planète : La Société poursuit l'objectif de diminuer son impact sur l'environnement dans les secteurs les plus importants de son entreprise et d'améliorer sa résistance aux impacts des changements climatiques dans le but de protéger la planète au profit des générations futures, en se concentrant sur la réduction des déchets, des émissions et de la consommation d'énergie.

Énergie et émissions : La Société a publié pour la première fois son plan d'action climatique en juillet 2022, qui comportait des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme et décrivait son approche en matière d'actions liées au climat. La deuxième phase du plan d'action climatique sera publiée en juillet 2026.

Réduction des déchets : La Société se concentre sur la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses exploitations et de sa chaîne d'approvisionnement, sur la réduction, autant que possible, des plastiques à usage unique, sur l'optimisation de l'emballage, et cherchera à diminuer pour l'ensemble de ses établissements la quantité de déchets acheminés aux sites d'enfouissement.

Pilier relatif aux produits : La Société cherche à offrir une sélection de produits qui répondent aux besoins de ses clients en se concentrant sur un approvisionnement éthique et durable et en travaillant en étroite collaboration avec ses fournisseurs.

Approvisionnement éthique et durable : La Société entend créer des systèmes alimentaires plus résilients et permettre à ses clients d'accéder à des produits issus d'un approvisionnement durable et éthique, en faisant montre de diligence raisonnable dans les domaines des droits de l'homme, du bien-être animal, de l'huile de palme durable et des produits de la mer issus de la pêche durable.

Partenariats avec les fournisseurs locaux : La Société cultive des partenariats solides avec les fournisseurs locaux, en collaborant avec eux pour soutenir les communautés et bâtir un système alimentaire plus résilient pour les Canadiens.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport sur la durabilité de l'entreprise (le « RDE ») de la Société, qui peut être consulté sur le site Web de celle-ci (www.empireco.ca).

Action sociale

Pilier relatif aux personnes : Le pilier relatif aux personnes de la Société vise à fournir une main d'œuvre plus inclusive et à bâtir des collectivités plus saines, comme décrit ci-dessous.

Investissements dans les collectivités

Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé sa stratégie d'investissement dans la collectivité axée sur l'alimentation de corps sains et d'esprits sains. La Société soutient nos communautés locales en améliorant l'accès à une alimentation saine et en aidant les jeunes à bénéficier du soutien dont ils ont besoin en matière de santé mentale.

Un corps en santé et une bonne santé mentale vont de pair, et les partenariats qui relèvent de cette stratégie favorisent le bien-être de toute une famille, y compris la santé physique et mentale.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2026, plus de 29 millions de dollars ont été recueillis et versés, soit une augmentation de 64 % par rapport à la première année du programme. À ce jour, plus de 132 millions de dollars ont été recueillis et versés. Voici les principaux faits marquants :

- 35 millions de dollars ont été recueillis et répartis entre plus de 400 banques alimentaires à travers le Canada;
- l'engagement dans le cadre de l'initiative *La santé mentale chez les jeunes : Toute une famille pour les soutenir*, a permis à près de 128 000 enfants d'accéder à des soins dès le début de leur parcours;
- le Fonds d'action communautaire a permis aux équipes des magasins de faire don de 6 millions de dollars à des centaines d'associations locales soutenant son initiative axée sur l'alimentation de corps sains et d'esprits sains;
- la campagne annuelle encourageant Olympiques spéciaux Canada a permis aux athlètes de bénéficier de plus de 7 millions de jours d'activité;
- le programme de dons individuels « Un avenir plus sain » a été lancé en 2022; plus de 917 000 dollars ont été recueillis et donnés dans le cadre de ce programme de retenues à la source volontaires au profit de 30 associations caritatives locales à travers le Canada;
- plus de 750 salariés ont participé à des actions bénévoles dans le cadre de nos partenariats stratégiques au cours de l'exercice 2026, et cette initiative devrait prendre de l'ampleur au cours des trois prochaines années.

Une feuille de route solide a été élaborée afin de garantir que la prochaine stratégie triennale, qui sera lancée au cours de l'exercice 2027, s'appuie sur les enseignements tirés et s'inspire des analyses approfondies. La stratégie d'investissement communautaire, dont les piliers resteront « Un corps sain » et « Un esprit sain », inclura une vision renouvelée du soutien aux communautés locales, par laquelle la Société continuera d'agir en « famille s'occupant du bien-être d'autres familles ».

Diversité, équité et inclusion

La Société a à cœur de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (« DÉI ») parmi ses salariés, ses employés, ses fournisseurs et les clients de toutes les communautés qu'elle sert. Cet engagement est alimenté par l'objectif et les valeurs de la Société, et est considéré par celle-ci comme essentiel pour créer des lieux de travail engageants et des expériences clients inclusives, ainsi que pour renforcer les partenariats communautaires pour les générations à venir. Dans un esprit de famille s'occupant du bien-être d'autres familles, l'approche en DÉI est intégrée dans toutes les activités de la Société afin de susciter le changement.

La Société a établi une nouvelle stratégie en matière de DÉI pour les exercices 2027 à 2029, visant à stimuler la croissance en mettant l'accent sur la DÉI et les relations avec les populations autochtones afin d'améliorer l'expérience des employés, des clients et des communautés. Cette stratégie comporte trois engagements, soutenus par des priorités annuelles et des objectifs répartis sur trois ans et bénéficiant d'une solide gouvernance et de l'approbation du comité des ressources humaines et du conseil d'administration de la Société. La stratégie en matière de DÉI et les priorités annuelles sont régies par le chef de la direction avec un leadership exécutif actif, y compris le comité de leadership exécutif et un conseil national en DÉI, qui représente un groupe diversifié de hauts dirigeants de partout dans la Société. Des comités directeurs supplémentaires ont été formés pour définir l'orientation et régir les priorités clés mises de l'avant dans le plan relatif à la stratégie en matière de DÉI, comme la diversité au sein des fournisseurs, les relations avec les autochtones et l'inclusion des femmes. La Société adopte une approche en matière de DÉI fondée sur la collaboration, qui consiste à être à l'écoute des membres de ses équipes et des parties prenantes et à apprendre d'eux, afin d'établir des priorités et de garantir la réalisation de progrès.

Au cours des trois derniers exercices, la Société disposait d'un indicateur de rendement clé (l'« IRC ») pour l'approche en DÉI qui mesure les progrès accomplis en regard des priorités budgétaires, tout en étant inclus dans le régime incitatif à court terme de la Société. Cet IRC a renforcé l'engagement de la Société envers l'approche en DÉI et le rôle que les dirigeants et les coéquipiers jouent pour créer un changement systémique et durable.

Gouvernance

Les obligations de surveillance et la responsabilité découlant des stratégies en matière d'ESG de la Société, y compris les cibles liées au climat, sont assurées par le comité de leadership exécutif et le conseil. Le conseil a délégué certaines responsabilités relatives à l'approche en DÉI à la fois au comité de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise, au comité des ressources humaines et au comité d'audit, qui reçoivent tous à chaque trimestre des mises à jour au sujet des questions relatives à l'approche en ESG, y compris à l'égard du rendement des initiatives climatiques, ainsi que des risques et des occasions s'y rapportant. Les trois piliers sont régis et gérés aux échelons supérieurs de la Société par des groupes internes spécialisés, notamment l'équipe de direction, le comité opérationnel, le conseil pour le développement durable, l'équipe dédiée au développement durable, le conseil chapeautant l'approche en DÉI et divers groupes de travail qui se concentrent sur des aspects précis des stratégies. La Société dispose également de diverses équipes internes chargées de veiller à la progression continue des indicateurs de rendement clés ESG, notamment une équipe dédiée à la durabilité de l'entreprise.

Pour plus d'informations, se reporter au RDE de la Société, qui peut être consulté sur le site Web de celle-ci (www.empireco.ca).

3.4 Autres renseignements

Chaîne d'approvisionnement et disponibilité des produits

L'approvisionnement des magasins de détail de Sobeys et de centres de traitement des commandes automatisé est assuré par un réseau de centres de service aux détaillants (centres de distribution) situés partout au pays. De plus, certains produits sont livrés directement aux magasins de Sobeys par différents vendeurs grâce à une structure de livraison directe.

La Société n'a pas d'inquiétudes importantes en ce qui concerne la disponibilité des produits. Un grand nombre de fournisseurs nationaux, régionaux et locaux contribuent à répondre aux besoins de la Société en matière d'approvisionnement.

Concurrence

Sobeys évolue dans un marché dynamique et hautement concurrentiel. D'autres sociétés de vente au détail de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités. Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 localités.

Les activités de Sobeys et Empire dans le domaine de l'immobilier, par l'entremise de son placement dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres promoteurs, gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires de qualité et de nouvelles propriétés à acquérir. Genstar fait face à la concurrence des autres promoteurs de terrains résidentiels en préservant des emplacements intéressants pour l'aménagement de nouveaux terrains résidentiels.

Voir également la rubrique « Gestion du risque — Concurrence dans le secteur » de la présente notice annuelle.

Actifs incorporels

Sobeys n'est pas titulaire d'une marque de commerce ou d'un nom commercial particulier, même si ses activités d'exploitation reposent jusqu'à un certain point sur des marques de commerce qui sont rattachées à des marques d'entreprise visant des produits de détail et à des bannières de magasin. Sobeys reconnaît l'importance que revêtent ses dénominations sociales et ses noms de marque et la nécessité d'en protéger et d'en rehausser la valeur. En pratique, Sobeys dépose ou autrement protège ses éléments d'actif incorporels dans tous les territoires dans lesquels elle exerce ses activités.

Employés

À la fin de l'exercice 2026, Empire et ses filiales employaient à peu près 66 000 employés à temps plein et à temps partiel. Empire et ses filiales, les magasins franchisés et les magasins affiliés emploient quelque 130 000 personnes.

Sobeys et ses magasins franchisés et magasins affiliés ont conclu plus de 300 conventions collectives visant quelque 64 000 employés.

Faillite

Aucune procédure judiciaire en matière de faillite ou de mise sous séquestre, ni aucune autre procédure semblable n'a été intentée contre Empire ou l'une de ses filiales et aucune de celles-ci n'a initié de procédures judiciaires en matière de faillite, de mise sous séquestre ou autres procédures semblables au cours des trois dernières années terminées, ni ne prévoit tenter ou subir de telles procédures pendant l'exercice en cours.

Réorganisations

Ni Empire ni aucune de ses filiales n'ont subi de réorganisation importante au cours des trois derniers exercices terminés.

4 Développement général de l'activité

La rubrique suivante présente le développement de l'entreprise de la Société au cours des trois derniers exercices.

4.1 Priorité sur la vente au détail de produits alimentaires

La Société continue de se concentrer sur une stratégie axée sur ses activités de détaillant de produits alimentaires, qui met l'accent sur l'exécution et l'innovation, ainsi que sur les placements dans les magasins de détail, les centres de distribution et le commerce électronique. La Société se concentre sur ses quatre axes prioritaires : *Clients*, *Magasins*, *Croissance* et *Optimisation des coûts*. Empire estime que la réussite à long terme ne dépend pas uniquement de la taille ou de la présence sur le marché, mais aussi de la qualité des relations que les membres du personnel en magasin entretiennent avec les clients et des expériences qu'ils offrent en toute circonstance. Sobeys a poursuivi sa croissance et sa progression en tant que chef de file de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires, tout en faisant avancer ses importantes initiatives stratégiques, y compris l'expansion de FreshCo, l'expansion de Farm Boy et la croissance de sa part du marché de la livraison à domicile de produits d'épicerie.

Au cours de cette période triennale terminée le 2 mai 2026, Sobeys a effectué d'importants investissements pour soutenir sa croissance et son expansion, qui ont comporté des achats de propriétés, d'équipements, d'immeubles de placement et d'actifs incorporels, à l'exclusion des acquisitions d'entreprises, pour environ 2 G\$.

Acquisitions, agrandissement et rénovation de magasins

Sobeys a pour stratégie d'offrir à ses clients la meilleure expérience de magasinage possible en produits d'épicerie dans des magasins dont le concept et la taille sont tout à fait appropriés à leurs besoins et qui sont appuyés par un service à la clientèle supérieur. Sobeys continue d'améliorer les produits, les services et la mise en marché de chaque concept, en agrandissant et en rénovant ses magasins existants.

Au cours des trois derniers exercices, Sobeys a ouvert, relocalisé ou acquis 92 magasins. De plus, durant cette période de trois ans, Sobeys a agrandi et réaménagé 10 emplacements ou en a converti les bannières.

Farm Boy

La Société a poursuivi l'expansion de son enseigne Farm Boy. Au cours des trois derniers exercices, la Société a ouvert six magasins Farm Boy supplémentaires. En date du 17 juin 2026, 52 magasins étaient ouverts.

Dans le cadre de l'acquisition de Farm Boy, des membres de la haute direction de Farm Boy (les « parties prenantes ») ont conservé une participation de 12 % dans Farm Boy, ce qui a donné lieu à une participation ne donnant pas le contrôle. Les parties prenantes ont conclu des options de vente et d'achat qui ont accordé la possibilité aux parties prenantes de vendre, et à Sobeys d'acheter, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Le 6 janvier 2024, la Société a reçu un avis formel des parties prenantes exerçant leurs options de vente. Au cours du trimestre clos le 4 mai 2024, la Société a acquis la participation résiduelle ne donnant pas le contrôle de 12 % dans Farm Boy pour 77 M\$.

FreshCo

Depuis l'exercice 2018, la Société a élargi sa bannière de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien, et sa croissance importante a été stimulée par les conversions de magasins et l'élargissement de la présence régionale. L'élargissement et la croissance de la bannière en Ontario et dans l'Ouest canadien ont été soutenus par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation *Scène+*. Au cours de l'exercice 2027, la Société ouvrira ses premiers magasins FreshCo dans les provinces de l'Atlantique.

Au cours des trois derniers exercices, la Société a ouvert 10 magasins FreshCo supplémentaires dans l'Ouest canadien. Au 17 juin 2026, FreshCo avait 161 magasins en exploitation à travers le Canada.

Longo's

Le 10 mai 2021, la Société a réalisé l'acquisition, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, de 51 % de Longo's, un réseau familial d'épicerie spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway, pour un prix d'achat total de 337 M\$. La transaction a permis à 36 magasins Longo's de se joindre au réseau de la Société en pleine croissance en Ontario et à Grocery Gateway, ajoutant environ 70 000 fidèles cyberconsommateurs aux activités de commerce électronique d'Empire. Longo's est gérée comme une société distincte au sein d'Empire et est dirigée par une équipe de dirigeants. Au 17 juin 2026, 43 magasins étaient ouverts.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a mené à terme une fusion des activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, avec Voilà, ce qui permet de réaliser des synergies sur le plan de la logistique et de la livraison. L'exploitation d'un espace dans un centre de traitement a permis d'accroître la portée de Longo's en Ontario et d'augmenter la gamme de produits offerte par Voilà. La Société offre désormais des produits de Sobeys, de Farm Boy et de Longo's par l'intermédiaire de la plateforme Voilà.

Centres de distribution

Sobeys maintient l'accent sur l'amélioration continue de ses fonctions logistiques. Sobeys dispose actuellement de trois centres de distribution entièrement automatisés, qui sont situés à Terrebonne, au Québec, à Vaughan, en Ontario, et à Rocky View, en Alberta. La technologie à ces centres permet l'automatisation des systèmes de cueillette des stocks et de groupage pour améliorer la précision de la sélection des produits et la capacité d'adapter les livraisons aux magasins selon l'aménagement unique de chaque magasin.

Commerce électronique

La Société continue de développer ses activités de commerce électronique dans le cadre de sa stratégie globale visant à améliorer la commodité pour les clients et à renforcer son offre omnicanale. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026, la Société a évalué les rendements financiers attendus de ses activités de commerce électronique et a annoncé des mesures stratégiques visant à améliorer la rentabilité et à accroître la flexibilité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la réduction progressive des activités et la fermeture du CTC de Calgary et de ses installations de soutien d'Edmonton, qui ne répondaient pas aux attentes financières ou opérationnelles, ainsi que le maintien de la suspension du développement du CTC de Vancouver.

À la suite de ces mesures, la Société a comptabilisé, au troisième trimestre de l'exercice 2026, des pertes de valeur liées au commerce en ligne et des coûts avant impôts connexes d'un montant de 746 millions de dollars, au titre du segment de la distribution alimentaire. Ces charges concernaient principalement des pertes de valeur portant sur des droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, ainsi que des coûts liés à la fermeture d'établissements, notamment des indemnités de licenciement, des frais de résiliation de contrats et des coûts de démantèlement. La Société continue d'exploiter ses CTC de Toronto et de Montréal, en se concentrant sur les marchés présentant une forte densité de demande afin de favoriser l'amélioration de la productivité, la croissance des ventes et la rentabilité.

La Société a pris des mesures supplémentaires pour réduire ses coûts et accroître sa flexibilité, notamment en mettant fin prématurément à son accord d'exclusivité avec Ocado au cours de l'exercice 2025, ce qui a entraîné une charge hors trésorerie avant impôts de 12 millions de dollars. Tout en maintenant sa relation stratégique avec Ocado, la Société continue d'évaluer ses activités de commerce électronique et de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer son rendement financier.

La Société a également renforcé ses capacités de livraison par des tiers grâce à un nouveau partenariat avec DoorDash, venant compléter ses collaborations existantes avec Instacart et Uber Eats. Ces partenariats élargissent l'accès des clients aux achats en ligne dans plusieurs enseignes à l'échelle nationale et viennent compléter la plateforme Voilà de la Société. Le déploiement de DoorDash a été achevé au quatrième trimestre de l'exercice 2026.

Scène+

En juin 2022, la Société a lancé une nouvelle stratégie de fidélisation par l'entremise de *Scène+*, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est copropriétaire de *Scène+*. Grâce à son lancement final au Québec et auprès de Thrifty Foods en mars 2023, le programme de fidélisation a été lancé avec succès à l'échelle nationale. *Scène+* compte désormais plus de 15 millions de membres.

Le programme *Scène+* continue d'élargir son réseau de partenaires de récompenses, ce qui accroît la portée auprès de la clientèle et renforce l'offre globale du programme grâce à un plus grand nombre de possibilités d'accumulation et d'échange de points. Au troisième trimestre de l'exercice 2026, Shell Canada Limited a annoncé son adhésion au programme de récompenses de fidélité *Scène+*, lequel a été lancé en Alberta le 3 mars 2026 et a été déployé à l'échelle nationale le 26 mai 2026. Les membres peuvent désormais accumuler et échanger des points *Scène+* dans plus de 1 400 établissements Shell partout au Canada, dont plus de 300 emplacements détenus ou soutenus par la Société au Québec et dans les régions de l'Atlantique.

Au quatrième trimestre de 2026, la Banque Tangerine a annoncé le lancement de sa première carte de crédit assortie de récompenses, propulsée par *Scène+*. Lancée le 22 avril 2026, cette carte de crédit permettra aux clients de Tangerine d'accumuler et d'échanger des points dans les diverses bannières de détail de la Société, notamment Sobeys, IGA, Safeway, Foodland, FreshCo et Voilà.

La priorité de la Société relativement à *Scène+* est d'accélérer l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation. Grâce à l'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, les recommandations personnalisées seront améliorées, ce qui permettra de transmettre le bon message au bon client, au moment opportun et par les canaux appropriés.

Plateforme technologique

Au cours de l'exercice 2026, la Société a amorcé une importante transformation de ses principaux systèmes d'entreprise en migrant de l'ancien système ERP vers une plateforme nationale SAP S/4 HANA moderne. Il s'agit d'un investissement stratégique visant à centraliser le système ERP de la Société afin de simplifier le processus de présentation de l'information financière, le processus d'approvisionnement ainsi que les activités dans la chaîne d'approvisionnement. La mise à niveau du système améliorera la visibilité des données en temps réel, l'automatisation et les capacités d'analyse, ce qui favorisera une prise de décision plus agile à l'échelle de l'entreprise. Le projet progresse conformément au plan, et le déploiement complet devrait être achevé pour l'essentiel d'ici la fin de l'exercice 2027.

Priorités de la Société

Au cours des trois dernières années, la Société s'est attachée à renforcer ses capacités en matière de données et à approfondir sa connaissance des clients afin d'identifier efficacement les nouvelles tendances et de s'y adapter. Elle a mis l'accent sur la poursuite des investissements dans son réseau de magasins, ses capacités numériques et de commerce électronique, ses initiatives de fidélisation et de personnalisation, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle à tous les niveaux de l'entreprise.

Orientation stratégique

La Société a pour objectif de devenir le chef de file du commerce de détail au Canada. Pour y parvenir, elle mise sur la qualité et la valeur grâce à des offres différenciées et à des expériences d'achat uniques, tout en priorisant les réalités locales dans chaque collectivité. Empire a récemment lancé sa nouvelle stratégie d'entreprise triennale, articulée autour de quatre axes prioritaires : *les clients, les magasins, la croissance et l'optimisation des coûts*. Empire estime que la réussite à long terme ne dépend pas uniquement de la taille ou de la présence sur le marché, mais aussi de la qualité des relations que les membres du personnel en magasin entretiennent avec les clients et des expériences qu'ils offrent en toute circonstance.

La Société est fière d'être une famille qui nourrit l'esprit de famille, et sa raison d'être consiste à répondre aux besoins en épicerie de millions de Canadiens et de Canadiennes partout au pays.

La technologie constitue un levier essentiel de la stratégie d'Empire. L'analytique avancée, l'intelligence artificielle et les plateformes numériques modernes sont déployées de manière réfléchie dans l'ensemble de l'entreprise afin d'améliorer l'expérience client, de favoriser une meilleure prise de décision et d'optimiser le travail quotidien des équipes d'Empire.

Grâce à ses quatre axes prioritaires, appuyés par les employés, les données et la technologie d'Empire, la Société vise à accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance soutenue du bénéfice net et de rachats d'actions. Plus précisément, elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, d'améliorer sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et de générer un levier d'exploitation.

Clients : Renforcer la proposition de valeur

La priorité d'Empire est de servir ses clients en offrant une valeur ajoutée dans tous les types de magasins et de canaux. La Société renforce sa proposition de valeur pour les clients au moyen d'assortiments optimisés, d'offres différenciées et adaptées aux marchés locaux, d'une offre élargie de produits frais et de mets préparés possible grâce aux investissements réalisés dans les cuisines centrales, ainsi que d'un engagement accru auprès de la clientèle grâce à *Scène+*. Empire continue de tirer parti des forces distinctives de chacune de ses bannières, notamment en matière d'offres locales et multiculturelles, afin de se différencier à grande échelle, appuyée par des analyses, des outils et des capacités de pointe.

Magasins : Stimuler la performance de la vente au détail

Ayant pour objectif d'améliorer la performance de la vente au détail, Empire rehausse l'expérience en magasin, simplifie les opérations et optimise la rentabilité des magasins afin que le personnel en magasin puisse se concentrer sur l'essentiel : le service à la clientèle. La Société favorise également la poursuite des investissements consacrés à l'expansion stratégique, à la rénovation et à l'entretien de son réseau de magasins.

Croissance : Accélérer une expansion rentable

Forte d'assises solides, Empire concentre désormais ses efforts sur l'accélération de la croissance, ce qui comprend notamment l'amélioration de la performance de ses plateformes existantes (comme la pharmacie, le commerce électronique et les médias de vente au détail), ainsi que la réalisation d'acquisitions et de partenariats stratégiques qui complètent ses activités de base de vente au détail de produits d'épicerie et de pharmacie, et soutiennent la création de valeur à long terme. La Société priorise également la croissance au sein de son réseau existant, en misant sur l'expérience client, l'offre et les processus opérationnels en magasin.

Optimisation des coûts : Renforcer la discipline opérationnelle

Alors qu'Empire tire pleinement parti des économies découlant des investissements et des initiatives des dernières années, la Société continuera de se concentrer sur la gestion des coûts afin d'améliorer sa rentabilité. En simplifiant les processus, en améliorant l'efficacité et en réduisant la complexité, Empire est bien positionnée pour investir dans des occasions à forte valeur ajoutée qui généreront les retombées les plus importantes pour les clients et les actionnaires.

Autres mises à jour sur les activités

Au cours du trimestre clos le 2 mai 2026, la Société et sa filiale en propriété exclusive Sobeys ont annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de Groupe Mayrand Alimentation inc., un détaillant alimentaire québécois bien établi exploitant quatre établissements de grande superficie dans la grande région de Montréal. Après la clôture de l'exercice clos le 2 mai 2026, la Société a obtenu l'approbation de la transaction de la part du tribunal et des organismes de réglementation pertinents. La transaction devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de l'exercice 2027.

Au cours du trimestre clos le 2 mai 2026, la Société a procédé à un rachat de rentes collectives visant les participants inactifs de certains régimes de retraite à prestations déterminées, pour une prime totale de 335 M\$. Le 5 mai 2026, les actifs des régimes de retraite et les passifs liés aux régimes de retraite connexes, d'un montant de 357 M\$, ont été décomptabilisés, donnant lieu à un profit de règlement avant impôt de 22 M\$, qui sera comptabilisé au premier trimestre de l'exercice 2027.

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les années d'imposition 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 14 M\$. Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys a conclu qu'elle n'était pas tenue de prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys avait déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle avait comptabilisé ce montant à titre d'autre créance à long terme à recevoir de l'ARC. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le tribunal a tranché en faveur de Sobeys, mais la Couronne a déposé un avis d'appel et l'audience a eu lieu en mai 2024. En octobre 2025, la Cour d'appel fédérale a tranché en faveur de Sobeys et a rejeté l'appel de la Couronne. Pour l'exercice clos le 2 mai 2026, Sobeys a comptabilisé un recouvrement de 9 M\$ lié aux intérêts gagnés sur les montants déposés auprès de l'ARC, déduction faite des coûts liés au règlement de l'affaire, qui ont été comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de technologie de l'information (les « TI ») à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. Dès sa découverte, la Société a immédiatement mis en application ses mesures d'intervention en cas d'incident ainsi que ses plans de continuité des activités, notamment en faisant appel à des experts de renommée mondiale, a isolé la source et a mis en œuvre des mesures pour empêcher toute propagation. La Société a adopté une approche en matière de sécurité à niveaux multiples, qui comprend des outils cybernétiques, ainsi que des contrôles, des politiques, des normes et des procédures concernant l'accès à la sécurité, le développement du système, la gestion des changements et la gestion des problèmes et des incidents. Cet incident de cybersécurité a confirmé l'importance des investissements déjà réalisés au chapitre de la cybersécurité, ainsi que des investissements à venir dans les systèmes et le personnel de TI. L'amélioration continue de l'infrastructure informatique de la Société renforcera sa défense contre de futurs incidents de cette nature.

Le Bureau de la concurrence du Canada a entrepris une enquête il y a plus de neuf ans sur les pratiques de certains fournisseurs et détaillants, dont la Société, en ce qui a trait à la distribution et à la vente de produits de boulangerie commerciale au Canada depuis 2001. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Société ne croit pas qu'elle, ni aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des actions collectives ont été intentées contre la Société, les fournisseurs et d'autres détaillants relativement à ces allégations. La Société ne croit pas, pour l'heure, que ces questions auront une incidence négative importante sur ses activités ou sa situation financière.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale en propriété exclusive de Sobeys et Canadian Mobility Services Limited, une filiale en propriété exclusive de Shell Canada, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100 M\$. Après examen réglementaire et approbation, la vente a été conclue le 30 juillet 2023.

Le 20 octobre 2023, le local 1518 et le local 247 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (« TUAC ») ont signé de nouvelles conventions avec la Société. Ces nouvelles conventions permettent à la Société d'offrir un programme de départ volontaire à certains employés syndiqués de longue date de Safeway, en Colombie-Britannique. Les départs volontaires d'employés procurent à la Société la souplesse et la stabilité nécessaires pour mieux gérer les coûts de main-d'œuvre et d'exploitation. Au cours du trimestre clos le 3 février 2024, la Société a amorcé le processus lié aux départs volontaires et a offert aux employés touchés la possibilité d'accepter une offre de départ. Par conséquent, l'incidence financière sur la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'est établie à 11 M\$.

4.2 Placements et autres activités

FPI Crombie

La plus importante composante du secteur des placements et autres activités d'Empire consiste en sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 41,5 % (41,5 % sur une base diluée) dans le FPI Crombie. Le FPI Crombie a été créé en 2006 lors du transfert d'un portefeuille initial de propriétés de filiales d'Empire, Empire en conservant une participation importante.

Empire maintient son appui à la croissance et à la diversification géographique du FPI Crombie et, en raison du canal actif d'aménagement immobilier de Sobeys, cette dernière offre des propriétés en vente au FPI Crombie dont un grand nombre font l'objet d'une cession-bail en faveur de Sobeys à des taux de location commerciaux.

Le tableau qui suit présente les propriétés que des filiales en propriété exclusive d'Empire ont transférées au FPI Crombie au cours des trois derniers exercices :

	2 mai 2026	3 mai 2025	4 mai 2024
Nombre de propriétés			
Cession-bail par le FPI Crombie	2	1	–
Prix d'achat au titre de l'opération de cession-bail de la superficie locative brute totale des propriétés	535 000 128 millions \$	14 000 2 millions \$	- –

Au cours de l'exercice 2026, Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, a conclu des transactions de modifications de contrats de location avec le FPI Crombie. Les modifications de contrats de location confèrent au FPI Crombie le droit de résilier les contrats de location de certains immeubles en vue de leur réaménagement futur. Ces transactions ont donné lieu à des profits avant impôt de 10 M\$ (3 mai 2025 – 22 M\$).

Le FPI Crombie accède aux marchés financiers à l'occasion en vue de financer partiellement les acquisitions qu'il effectue auprès de la Société et de tiers. La Société dispose d'un droit de préemption lui permettant d'acheter des parts additionnelles émises par le FPI Crombie ou par Crombie Limited Partnership pour maintenir sa participation proportionnelle avec droit de vote dans le FPI Crombie ou dans Crombie Limited Partnership, aussi longtemps que la Société continue de détenir, directement ou indirectement, au moins 10 % des parts dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie a instauré un régime de réinvestissement des distributions (« RRD ») selon lequel les porteurs de parts de FPI résidant au Canada peuvent choisir de faire réinvestir automatiquement leurs distributions dans des parts de FPI additionnelles. La Société a adhéré au RRD afin de maintenir sa participation économique et en termes de vote dans le FPI Crombie.

L'effet cumulatif des changements apportés au capital du FPI Crombie au cours des trois dernières années, ce qui inclut les placements et les conversions de débentures convertibles, s'est traduit par le maintien de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence d'Empire dans le FPI Crombie, qui est demeurée à 41,5 % (41,5 % sur une base diluée) depuis la fin de l'exercice 2022 jusqu'au 2 mai 2026.

Genstar

Les placements et autres activités incluent les participations de la Société dans Genstar qui sont comptabilisées selon la mise en équivalence. Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas effectué de placement additionnel dans Genstar.

4.3 Acquisitions significatives

Empire n'a fait aucune acquisition au cours du dernier exercice qui a nécessité le dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise.

5 Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») a été intégré à la Société afin d'améliorer la réflexion sur les risques dans des aspects clés de l'entreprise.

L'objectif premier du programme de GRE est de permettre une gestion systématique des risques dans l'ensemble de la Société afin d'atteindre et de maintenir une performance commerciale optimale. Dans le cadre du programme de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée. Les risques sont évalués de façon continue et les risques importants sont actualisés chaque année, la propriété des dirigeants et les processus facilitant la surveillance étant établis.

Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil et(ou) du comité d'audit. Chaque année, le conseil d'administration de la Société fait une évaluation de l'efficacité de la Société en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents. Le programme de GRE est et restera un processus dynamique, itératif et continu qui s'aligne sur nos priorités et objectifs stratégiques et qui les soutient. Les risques à l'échelle de l'entreprise se divisent généralement en quatre grandes catégories :

- *Risques stratégiques*
- *Risques financiers*
- *Risques de réglementation et de conformité*
- *Risques d'exploitation*

Risques stratégiques – *Ces risques sont étroitement liés à la stratégie de la Société et au marché externe, ainsi qu'au contexte politique, économique et social, et peuvent avoir une incidence importante sur la performance de l'entreprise.*

Concurrence dans le secteur

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de vente au détail de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 localités. Bien qu'il existe déjà une forte concurrence à l'échelle nationale, régionale et locale, l'intensification des pressions concurrentielles et l'éventuelle entrée de nouveaux détaillants sur le marché, ou l'expansion de détaillants déjà présents, pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance financière de Sobeys. L'attention accrue que portent les autorités de réglementation et le public à l'égard des pratiques immobilières dans le secteur de l'alimentation de détail, notamment en ce qui a trait à certains mécanismes de contrôle foncier tels que les clauses restrictives et les dispositions d'exclusivité prévues dans les baux, de même que les modifications apportées à la Loi sur la concurrence et à d'autres mesures législatives ou réglementaires applicables, pourraient entraîner la modification ou la limitation de ces ententes et restreindre la marge de manœuvre dont dispose Sobeys pour la gestion de son portefeuille immobilier, exercer des pressions sur sa performance financière et nuire à la réputation de sa marque ainsi qu'à la confiance de la clientèle, deux éléments importants pour la poursuite de ses activités à long terme. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le marchandisage, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. Les nouveaux venus sur le marché, qu'ils soient étrangers ou nationaux, ou la consolidation des concurrents existants au sein du secteur, pourraient nuire à la performance financière de Sobeys. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Le secteur des placements et autres activités d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, fait concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à sa capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec ses critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de ses immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

Contexte macroéconomique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les tarifs, l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi, les marchés financiers et la conjoncture géopolitique. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation et la performance financière. De l'avis de la direction, bien que la volatilité du contexte économique ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Programme de fidélisation

La Société est copropriétaire de *Scène+*, qui exploite un programme de fidélisation conçu pour ajouter de la valeur aux clients grâce à des activités promotionnelles et à des récompenses. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients. L'incapacité par *Scène+* à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement le programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation et les résultats financiers de la Société.

Relations avec les franchisés et les marchands affiliés

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 59 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Risques financiers – Ces risques sont liés aux flux de trésorerie de la Société et à leur incidence sur le rendement financier.

Risque lié aux taux d'intérêt

La stratégie à long terme de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Afin de gérer le risque lié à l'exposition aux taux d'intérêt, la Société peut avoir recours à des instruments financiers comme des swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que ces stratégies que la Société a mises en œuvre seront efficaces.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix de la dette. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Notation de crédit

Une note attribuée par une agence de notation indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières. Rien ne garantit que les notations de crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,1 % du total des achats annuels de Sobeys. Pour gérer le risque d'exposition au change, la Société peut utiliser des instruments financiers comme des contrats de change à terme. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Risques de réglementation et de conformité – Ces risques sont liés à l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente de produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Réglementation environnementale

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, un alourdissement des amendes potentielles, ainsi qu'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation nécessaires pour se conformer à cette réglementation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à des sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. La Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies autonomes et en magasin qui sont assujetties aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements et aux normes du College of Pharmacy régissant la vente de médicaments sur ordonnance et la prestation de services cliniques. Des modifications aux modèles de remboursement utilisés pour financer les médicaments sur ordonnance et les services pharmaceutiques, ou le non-respect de ces lois et règlements, pourraient avoir une incidence négative sur la performance financière, les activités et la réputation.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien et la distribution, ainsi que les services que les pharmacies peuvent fournir et pour lesquels elles sont remboursées. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques pourrait exercer une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en raison d'une augmentation des salaires et d'une stagnation des remboursements, d'un élargissement des activités de pharmaciens dépourvues de modèles de remboursement de services viables, de la modification de l'admissibilité des patients et des médicaments, du prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi d'éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société continuera de cerner de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La Société reconnaît que le fait d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire réduit au minimum les risques de maladie, de blessures et autres risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions, améliore la productivité et aide à réduire au minimum toute responsabilité qui pourrait être engagée relativement aux blessures subies au travail. Le non-respect des politiques et des procédures appropriées et établies en matière de santé et de sécurité au travail ou des exigences législatives applicables pourrait entraîner une augmentation de la maladie ou de la responsabilité liée aux accidents au travail, ce qui pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, des règles et des règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Risques d'exploitation – Ces risques découlent de l'exécution quotidienne de la stratégie et des décisions que la direction prend régulièrement pour s'assurer que la Société atteint ses objectifs de rendement financier.

Cybersécurité

Les systèmes de TI font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation de ses activités quotidiennes et stratégiques. La Société utilise diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des renseignements électroniques. En outre, elle met en œuvre une panoplie de processus commerciaux et prend part à diverses activités commerciales, notamment l'établissement de rapports sur les activités et les interactions avec la clientèle, les fournisseurs et le personnel. Ces systèmes de TI sont soumis à des cybermenaces (notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel). Au fur et à mesure que les cybermenaces évoluent, elles deviennent élaborées et il est de plus en plus difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. De plus, les points faibles en matière de cybersécurité, par leur nature même, peuvent passer inaperçus pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyberrisques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche en matière de sécurité à niveaux multiples. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront efficaces. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à cibler rapidement les incidents liés à la cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, ses systèmes de TI pourraient être interrompus, détruits ou complètement arrêtés, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans les activités ou l'appropriation illicite de données sensibles. En fonction de la nature et de la portée d'un incident lié à la cybersécurité donné, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et aux réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations dans les activités et un risque de responsabilité.

La Société a mis en œuvre des mesures de sécurité en ce qui concerne la protection des systèmes, la formation du personnel, la continuité des activités et la planification d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sa situation financière, nuire à sa réputation, compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ou réduire le cours des actions sans droit de vote de catégorie A.

Protection des données et gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients et/ou de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et à l'exploitation de la Société.

La Société a intégré, et prévoit continuer d'intégrer, l'intelligence artificielle (l'« IA ») et d'autres technologies d'analytique avancée dans ses activités et son exploitation. Le déploiement efficace de ces technologies repose souvent sur l'utilisation et l'analyse de volumes importants de données, lesquelles peuvent, dans certains cas, être traitées ou hébergées par des fournisseurs de services tiers. Rien ne garantit que les investissements dans les technologies, les processus et les outils liés à l'IA généreront les avantages ou les rendements attendus. Toute atteinte à la sécurité des données, tout usage abusif ou toute divulgation non autorisée des données utilisées dans le cadre de ces technologies, ou tout manquement aux exigences juridiques, contractuelles ou réglementaires applicables, pourrait entraîner des conséquences défavorables sur les plans juridique et financier, de même que sur la réputation. De plus, le cadre réglementaire, contractuel et politique s'appliquant à l'IA évolue rapidement, et toute modification des lois, de la réglementation, de la perception du public ou de l'acceptation du marché pourrait accroître les coûts de conformité, restreindre les utilisations permises de ces technologies ou exposer la Société à des risques opérationnels et financiers supplémentaires.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. Les risques liés à la gestion des données et de l'information sont gérés au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles basés sur des logiciels, ainsi que des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès, le développement de systèmes, la gestion du changement et la gestion des problèmes et des incidents.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de TI qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société continue d'améliorer ses propres systèmes d'exploitation, défenses contre les cyberrisques, outils et méthodes de façon continue afin d'accroître leur efficacité, leur efficacité et leur sécurité.

La mise en œuvre de projets majeurs en matière de TI comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités et le risque entourant la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à mettre en œuvre des initiatives stratégiques majeures tout en soutenant les activités commerciales en cours. La Société transforme actuellement son ancien environnement ERP en une instance nationale de la plateforme SAP S/4HANA et transforme ses systèmes de gestion de la paie et du personnel en une plateforme moderne nationale. Toute défaillance importante des systèmes de TI et des défenses contre les cyberrisques existants ou l'incapacité de migrer avec succès vers de nouveaux systèmes de TI pourraient entraîner des perturbations des activités, ce qui serait susceptible d'entraîner des pertes financières.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation en raison de divers facteurs, notamment des événements géopolitiques, des conditions météorologiques extrêmes, une hausse des coûts énergétiques, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'affaiblissement du dollar canadien, des pénuries de main-d'œuvre et la croissance des salaires. La Société a travaillé avec ses fournisseurs pour atténuer l'incidence de ces hausses de coûts et s'attend à ce que ces hausses reviennent à des niveaux historiques normaux. Toutefois, dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Continuité des activités

La Société est exposée à des perturbations potentielles découlant d'événements critiques et de catastrophes naturelles, y compris des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, des pannes de services publics ou d'infrastructures et des pandémies, qui pourraient avoir une incidence importante sur ses activités courantes. Afin d'atténuer ces risques, la Société maintient un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, appuyé par un plan de gestion de crise exhaustif. Bien que ces mesures améliorent la préparation et la résilience, aucun plan ne peut éliminer complètement les risques d'exploitation et financiers associés à de tels événements. Une intervention inadéquate pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et à la performance financière de la Société.

Interruptions dans la chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail et de commerce électronique. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance envers les principaux fournisseurs et fournisseurs de services, du regroupement des installations et de perturbations dues au contexte géopolitique ou à des conditions météorologiques violentes, notamment à des catastrophes naturelles ou à d'autres événements catastrophiques. L'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces pourrait compromettre la capacité de Sobeys.

Changements climatiques

Les changements climatiques continuent de s'intensifier, créant ainsi des défis qui pourraient avoir un impact sur les activités et la rentabilité de l'entreprise. La Société reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et pour y répondre, elle se concentre sur plusieurs initiatives stratégiques, notamment la réduction des émissions de déchets alimentaires et plastiques. Les changements climatiques présentent des risques pour nos pratiques physiques et nos espaces, nos clients, ainsi que notre équipe. Les changements climatiques présentent des risques physiques, y compris la hausse des températures moyennes et la fréquence et l'intensité croissantes des événements météorologiques, y compris, sans s'y limiter, les inondations, les feux de forêt et les tempêtes de vent. En outre, elle peut également introduire des risques de transition tels que des changements dans les politiques et les réglementations, ainsi que des changements dans les marchés et les technologies. Si l'un ou l'autre de ces événements se produisait, il pourrait y avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société et sur ses activités courantes, y compris des perturbations et des fermetures de magasins et de centres de distribution, des dommages matériels aux actifs de la Société, notamment les produits périssables et non périssables et d'autres stocks, la chaîne d'approvisionnement et l'obsolescence des produits. La Société pourrait également faire face à une hausse des coûts de l'énergie, de l'approvisionnement en raison de l'offre et de la demande, du transport, des dépenses en immobilisations et des primes d'assurance. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins de détail, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable, et exige qu'elle attire, perfectionne et fidélise ses salariés de façon appropriée. L'incapacité d'attirer et de fidéliser des salariés, y compris ceux qui possèdent des compétences spécialisées, et de gérer et de suivre leur rendement pourrait entraîner un manque de connaissances, de compétences et d'expérience requises et nuire à leur motivation. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, ses activités d'exploitation et ses résultats financiers futurs. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société offre divers programmes de récompense et de reconnaissance, mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel, particulièrement en ce qui a trait au chef de la direction et aux personnes qui relèvent directement de ce dernier. Des plans de relève, visant tant des personnes à l'interne qu'à l'externe, ont été établis pour les principaux postes, y compris selon le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats, la renégociation de conventions collectives pose un risque d'interruptions de travail, y compris des grèves ou des arrêts de travail. L'incapacité de négocier avec succès les conventions collectives pourrait entraîner des interruptions de travail, et tout arrêt de travail prolongé ou généralisé pourrait entraîner une interruption importante des activités et nuire à la réputation et à la performance financière de la Société.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement sa réputation et ses marques et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer chaque année. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité en matière d'éthique, de diversité, d'équité et d'inclusion. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Action sociale

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière d'action sociale et de gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses centres de distribution et ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels. Bien que la Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements qui ont été acquis au fil du temps, l'aménagement de ses nouveaux magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'optimisation des magasins existants dépendent donc en partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts peuvent être soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à sa performance financière. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. Afin de gérer le risque associé à son exposition aux prix des services publics, la Société peut avoir recours à des instruments financiers ou conclure des ententes contractuelles à prix fixe. De plus, Sobey's exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de cette dernière.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobey's et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobey's et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Assurance

Dans le but d'atténuer le risque financier lié aux biens et à la responsabilité, la Société et ses filiales souscrivent des contrats d'assurance auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. La direction est convaincue que des contrôles et des procédures efficaces sont en place pour atténuer les pertes potentielles dans les contextes où le risque est autoassuré. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, sa situation financière pourrait se trouver compromise.

6 Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration.

Empire n'a connaissance d'aucune restriction qui pourrait l'empêcher de verser des dividendes.

Empire n'a aucune politique établie relativement au versement de dividendes sur ses actions de catégorie A sans droit de vote ou sur ses actions ordinaires de catégorie B. Empire a versé des dividendes sur ses actions en circulation durant les périodes indiquées ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Dividendes annuels		
	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2024
Total des dividendes versés	201 \$	190 \$	180 \$
Taux du dividende par action – Actions de catégorie A sans droit de vote	0,88 \$	0,80 \$	0,73 \$
Taux du dividende par action – Actions ordinaires de catégorie B	0,88 \$	0,80 \$	0,73 \$

7 Structure du capital

7.1 Capital-actions

Au 2 mai 2026, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	2 mai 2026	3 mai 2025
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries, en tant que catégorie	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	715 992 961	723 970 789
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

(en millions de dollars canadiens)	Nombre d'actions		Capital-actions	
	2 mai 2026	3 mai 2025	2 mai 2026	3 mai 2025
Actions émises et en circulation				
Actions de catégorie A sans droit de vote	127 095 578	134 488 019	1 572 \$	1 654 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	98 138 079	7	7
Actions détenues en fiducie	(149 043)	(38 341)	(7)	(1)
Total			1 572 \$	1 660 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 2 mai 2026, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2026	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	134 488 019	143 932 071
Émises au cours de l'exercice	585 387	443 962
Rachetées aux fins d'annulation	(7 977 828)	(9 888 014)
Émises et en circulation à la clôture	127 095 578	134 488 019
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(38 341)	(39 042)
Émises aux fins du règlement des régimes réglés en instruments de capitaux propres	82 819	79 166
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(193 521)	(78 465)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(149 043)	(38 341)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	126 946 535	134 449 678
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	98 138 079	98 138 079

Durant l'exercice 2026, 1 553 175 options (1 320 194 options en 2025) ont été exercées, occasionnant l'émission de 585 387 actions de catégorie A sans droit de vote (443 962 actions de catégorie A sans droit de vote en 2025).

Les 1 525 823 options d'achat d'actions en circulation à la fin de l'exercice terminé le 2 mai 2026 (3 383 065 options d'achat d'actions le 3 mai 2025) représentent 0,7 % (1,5 % le 3 mai 2025) des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres au titre des unités d'actions liées au rendement de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par la Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

(en millions de dollars canadiens)	Nombre d'actions		Capital-actions	
	2 mai 2026	3 mai 2025	2 mai 2026	3 mai 2025
Actions détenues en fiducie				
Solde à l'ouverture	38 341	39 042	1 \$	1 \$
Acquises	193 521	78 465	10	3
Libérées	(82 819)	(79 166)	(4)	(3)
Solde à la clôture	149 043	38 341	7 \$	1 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2025 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2026, la Société a reçu l'autorisation, par la Bourse TSX d'acheter un maximum de 11 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant environ 9,6 % du flottant des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 17 juin 2025.

Le 19 juin 2026, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 10 750 000 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente quelque 9,6 % du flottant de celles-ci.

Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la Bourse TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour des actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2026 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2027.

Actions de catégorie A sans droit de vote et actions ordinaires de catégorie B

Les droits conférés aux porteurs par les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B sont subordonnés aux droits des porteurs des actions privilégiées de la Société qui jouissent d'un droit prioritaire sur les dividendes et le remboursement du capital au moment de la liquidation. Voici un sommaire des privilèges et des droits rattachés aux actions de catégorie A sans droit de vote et aux actions ordinaires de catégorie B de la Société :

1. Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B ont égalité de rang entre elles, à raison d'une pour une, et confèrent à leurs porteurs respectifs les mêmes droits et avantages, sauf disposition contraire prévue aux conditions qui s'y rattachent.
2. Les administrateurs peuvent à tout moment et à l'occasion, déclarer un dividende ou conférer tout autre avantage que ce soit aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote sans être tenus de déclarer un dividende égal ou tout autre dividende ou de conférer un avantage égal ou tout autre avantage aux porteurs des actions ordinaires de catégorie B, à condition qu'aucun dividende ne puisse être déclaré ni qu'aucun autre avantage ne puisse être conféré aux porteurs des actions ordinaires de catégorie B, à moins qu'au même moment, le même dividende ne soit déclaré et le même avantage ne soit conféré aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote.
3. Les porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote recevront un avis de convocation aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société et participer à ces assemblées, mais ils ne sont pas habilités à y voter.
4. Les actions ordinaires de catégorie B donnent droit à un vote par action lors de toutes les assemblées des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société.
5. Dans certaines circonstances, les actions ordinaires de catégorie B peuvent, à tout moment, être converties en actions de catégorie A sans droit de vote à raison d'une action pour une. Ces circonstances, entre autres, nécessitent l'approbation du conseil d'administration et exigent que les actions ordinaires de catégorie B qui doivent être converties soient offertes en premier à tous les autres porteurs des actions ordinaires de catégorie B.
6. Aucune division ni aucun regroupement des actions ordinaires de catégorie B ne doit être effectué, à moins que la même division ou le même regroupement des actions de catégorie A sans droit de vote ne soit effectué au même moment. Aucune division ni aucun regroupement des actions de catégorie A sans droit de vote ne doit être effectué, à moins que la même division ou le même regroupement des actions ordinaires de catégorie B ne soit effectué au même moment.

Si une offre publique d'achat formelle (autre qu'une « opération familiale portant sur des actions » décrite ci-dessous) sur des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions de catégorie A sans droit de vote stipulent généralement que les porteurs canadiens des actions ordinaires de catégorie B auront alors aussi le droit de recevoir une offre d'achat de leurs actions ordinaires de catégorie B et que les porteurs canadiens des actions de catégorie A sans droit de vote auront alors aussi le droit de recevoir une offre d'achat de leurs actions de catégorie A sans droit de vote à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat formelle et ne présente pas la même offre pour les actions de catégorie A sans droit de vote dans les 60 jours, les actions ordinaires de catégorie B acquises aux termes de l'offre, ainsi que certaines autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et d'autres parties agissant conjointement ou de concert avec l'initiateur, seront alors converties, sauf si le conseil d'administration en décide autrement, en actions de catégorie A sans droit de vote.

Une « opération familiale portant sur des actions » s'entend d'un transfert de quelque nature que ce soit d'une participation en actions ordinaires de catégorie B à au moins un descendant de J.W. Sobey, aujourd'hui décédé et anciennement un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou des membres du même groupe qu'eux et leurs fiducies établies aux fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

Actions privilégiées 2002

Les actions privilégiées 2002 peuvent être émises en séries, chaque série étant composée du nombre d'actions et assortie des dispositions que les administrateurs de la Société peuvent déterminer avant l'émission. Les actions privilégiées 2002 ont priorité de rang sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B relativement au versement des dividendes et au partage des biens en cas de dissolution ou de liquidation volontaire ou forcée de la Société. Les actions privilégiées 2002 de chaque série ont un rang égal à celui des actions privilégiées 2002 des autres séries relativement au versement des dividendes et au partage des biens. La Société ne peut pas créer ou émettre d'actions de rang supérieur ou égal à celui des actions privilégiées 2002 quant au versement des dividendes ou au partage des biens sans l'approbation des deux tiers des porteurs des actions privilégiées.

7.2 Dette à long terme

L'encours de la dette à long terme de la Société est le suivant :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2 mai 2026	3 mai 2025
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	195 \$	225 \$
Dette à long terme	1 053	857
Solde à la clôture	1 248 \$	1 082 \$

Le 30 octobre 2025, Sobeys a émis par voie de placement privé des billets non garantis de premier rang de série 2025-1 (les « billets ») d'un capital total de 300 M\$, qui portent intérêt à un taux fixe de 3,10 % et qui viennent à échéance le 30 octobre 2028. Les intérêts sont payables semestriellement à compter d'avril 2026. Au 2 mai 2026, le montant des billets en circulation s'élevait à 300 M\$. Les billets sont rachetables au gré de Sobeys, en totalité ou en partie, en tout temps. Le prix de rachat correspondra au rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux, majoré des intérêts courus et impayés à la date de rachat. Le produit net a été affecté au remboursement du solde de la facilité de crédit à terme renouvelable de Sobeys et aux fins générales de l'entreprise.

Le 21 juin 2024, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable non garantie de 120 M\$ venant à échéance le 20 juin 2025. Le 18 juin 2025, Sobeys a modifié la facilité pour en proroger l'échéance au 19 juin 2026. Après l'exercice clos le 2 mai 2026, Sobeys a de nouveau modifié la facilité pour en proroger l'échéance d'une année supplémentaire, au 18 juin 2027. Toutes les autres modalités de la facilité sont demeurées inchangées. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou « CORRA »). À son établissement, la facilité était utilisée en entier, le produit ayant servi à refinancer les montants à payer aux termes de la facilité de crédit existante de Sobeys. En date du 2 mai 2026, le solde de la facilité était de 120 M\$ (120 M\$ au 3 mai 2025).

Sobeys, par le biais de son acquisition de Longo's, dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 115 M\$. En date du 2 mai 2026, le solde de la facilité était de 46 M\$ (82 M\$ au 3 mai 2025). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

Empire détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 150 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 2 mai 2026, le solde sur la facilité de crédit s'élevait à 101 M\$ (53 M\$ au 3 mai 2025). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux CORRA.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 2 mai 2026, le solde sur la facilité s'élevait à 55 M\$ (215 M\$ au 3 mai 2025) et Sobeys avait tiré 73 M\$ (69 M\$ au 3 mai 2025) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux CORRA.

Les billets à moyen terme (les « BMT ») et les billets de premier rang non garantis suivants de Sobeys sont en circulation :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2 mai 2026	3 mai 2025
BMT de série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175 \$	175 \$
BMT de série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125	125
BMT de série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150	150
Billets de premier rang non garantis de série 2025-1, taux d'intérêt de 3,10 %, échéant le 30 octobre 2028	300	–
Solde à la clôture	750 \$	450 \$

Les BMT et les et les billets de premier rang non garantis de Sobeys ne sont pas cotés en bourse ni inscrits à un marché quelconque.

7.3 Notations du crédit (normes canadiennes)

La notation attribuée à Sobeys par Morningstar DBRS (« DBRS ») et S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à celle du trimestre précédent. Le tableau qui suit présente les notations de crédit attribuées à Sobeys à la fin de l'exercice, le 2 mai 2026 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB	Stable
S&P	BBB-	Stable

Au cours de l'exercice 2026, les notations attribuées à Sobeys tant par DBRS que S&P sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les notations du crédit attribuées à un titre de créance par les agences de notation ne constituent pas une recommandation d'achat, de détention ou de vente du titre de créance, puisque ces notations ne sont pas assorties de commentaires quant au cours ou au caractère approprié du titre pour un investisseur donné. Les notations du crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. La Société communique aux agences de notation des renseignements confidentiels et approfondis à l'appui du processus de notation.

Les notations du crédit attribuées par DBRS aux titres de créance à long terme varient de AAA à D. La note BBB attribuée par DBRS est une note qui s'applique à un crédit de bonne qualité. La capacité de paiement des obligations financières de la société est jugée acceptable, quoique vulnérable aux événements futurs. Les notations peuvent être modulées par l'ajout de la mention « élevé » ou « faible » afin d'indiquer la position relative à l'intérieur de la catégorie BBB. Chaque catégorie de notation de DBRS comporte une des trois tendances suivantes de la notation : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance de la notation aide l'investisseur à comprendre l'opinion de DBRS quant aux perspectives de la note en cause. Toutefois, l'investisseur ne doit pas supposer qu'une tendance positive ou négative indique nécessairement l'imminence d'un changement de notation. Une tendance stable signale que les indicateurs de crédit devraient se maintenir à moyen ou à long terme.

Les notations attribuées par S&P aux titres de créance à long terme varient de AAA à D. La notation BBB- attribuée par S&P fait partie d'une catégorie de bonne qualité. Une obligation notée BBB présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur à honorer ses engagements financiers au titre de l'obligation. Une désignation « plus » ou « moins » indique la position relative du titre de créance à l'intérieur de la catégorie BBB. Les perspectives d'une notation attribuée par S&P évaluent l'orientation possible d'une notation à moyen terme, qui est généralement de deux ans pour une cote de crédit de bonne qualité et généralement d'un an pour la cote spéculative, les perspectives se classant dans l'une des quatre catégories suivantes : positive, négative, stable ou sous surveillance. Une perspective stable signifie que les indicateurs de crédit devraient demeurer stables et qu'une cote ne devrait pas changer à moyen terme.

Les notations de crédit attribuées aux BMT et aux billets de premier rang non garantis pourraient ne pas refléter l'incidence possible de tous les risques liés à la structure des BMT et des billets de premier rang non garantis, ainsi que d'autres facteurs relatifs à leur valeur. En outre, les changements réels ou prévus des notations du crédit de Sobeys influenceront généralement sur la valeur marchande des titres de créance. L'agence de notation peut réviser ou retirer en tout temps les notations qui précèdent si elle juge que les circonstances le justifient.

Sobeys a effectué, ou effectuera, des paiements dans le cours normal de ses activités aux agences de notation du crédit relativement à l'attribution de notations visant Sobeys et ses titres. En outre, la Société a effectué des paiements habituels au titre de certains services aux abonnés fournis à la Société par les agences de notation du crédit.

8 Marché pour la négociation des titres

Les actions de catégorie A sans droit de vote (Bourse TSX : EMP.A) sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, soit le principal marché où le plus gros volume des opérations ou d'établissement des cours a habituellement lieu. Les cours extrêmes mensuels des actions de catégorie A sans droit de vote et les volumes moyens mensuels des opérations sur celles-ci à la Bourse de Toronto pour l'exercice terminé le 2 mai 2026 s'établissent comme suit :

Actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire Company Limited

Mois	Haut (\$ l'action)	Bas (\$ l'action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)
Du 5 au 31 mai 2025	53,29 \$	48,39 \$	568 939
Juin 2025	56,80 \$	51,00 \$	560 326
Juillet 2025	57,10 \$	54,73 \$	450 601
Août 2025	58,32 \$	53,02 \$	528 316
Septembre 2025	53,99 \$	48,71 \$	734 995
Octobre 2025	50,19 \$	46,43 \$	586 399
Novembre 2025	52,61 \$	47,52 \$	594 379
Décembre 2025	52,11 \$	45,70 \$	650 132
Janvier 2026	48,41 \$	43,81 \$	724 577
Février 2026	50,04 \$	44,64 \$	674 574
Mars 2026	51,37 \$	46,43 \$	638 287
Avril 2026	50,99 \$	46,08 \$	599 047
1 ^{er} mai 2026	47,05 \$	46,33 \$	216 429

9 Principales données financières consolidées

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2 mai 2026 52 semaines	3 mai 2025 52 semaines	4 mai 2024 52 semaines	Comparaison entre l'exercice 2026 et l'exercice 2025	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	31 950 \$	31 277 \$	30 733 \$	673 \$	2,2 %
Profit brut ¹⁾	8 664	8 382	8 071	282	3,4 %
Marge brute ¹⁾	27,1 %	26,8 %	26,3 %		
Bénéfice d'exploitation	586	1 289	1 311	(703)	(54,5) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 332	1 303	1 256	29	2,2 %
BAIIA ²⁾	1 754	2 409	2 382	(655)	(27,2) %
BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	2 500	2 423	2 327	77	3,2 %
Marge du BAIIA ²⁾	5,5 %	7,7 %	7,8 %		
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	7,8 %	7,7 %	7,6 %		
Bénéfice net ³⁾	198	700	726	(502)	(71,7) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾³⁾	747	711	681	36	5,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291 \$	285 \$	260 \$	6	2,1 %
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 248	1 082	1 096	166	15,3 %
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 609	6 382	6 265	227	3,6 %
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 003	5 410	5 341	(407)	(7,5) %
Total de l'actif	17 080	17 019	16 790	61	0,4 %
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ³⁾	0,86 \$	2,93 \$	2,92 \$	(2,07) \$	(70,6) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾³⁾	3,24 \$	2,98 \$	2,74 \$	0,26 \$	8,7 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la Société pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Ces expressions n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus. Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 2 mai 2026.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

10 Administrateurs et dirigeants

Le nom, la province ou l'état de résidence et les principaux postes de chacun des administrateurs et des dirigeants d'Empire au 2 mai 2026 s'établissaient comme suit :

10.1 Administrateurs

Nom et province ou état de résidence	Fonctions	Principaux postes	Administrateur depuis
Michelle Banik ⁴⁾ (Ontario) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2021
Cynthia Devine ³⁾⁵⁾⁷⁾ (Ontario) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2013
James M. Dickson (Nouvelle-Écosse) Canada	Président du conseil	Conseil, Stewart McKelvey	2015
Sharon Driscoll ²⁾⁵⁾⁷⁾ (Colombie-Britannique) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2018
Greg Josefowicz ³⁾ Michigan, États-Unis	Administrateur	Administrateur de sociétés	2016
William Linton ¹⁾⁵⁾⁷⁾ (Ontario) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2015
Lisa Lisson ¹⁾ Tennessee, États-Unis	Administratrice	Présidente, Opérations aériennes, Federal Express Corporation	2024
Martine Reardon ¹⁾⁶⁾⁸⁾ New York, États-Unis	Administratrice	Conseillère stratégique / consultante, National Retail Federation (É.-U.)	2017
Frank C. Sobey ⁵⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2007
Karl R. Sobey (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2001
Kent R. Sobey (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2025
Paul. D. Sobey ¹⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1993
Rob G. C. Sobey ³⁾⁵⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1998
Pierre St-Laurent (Québec) Canada	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction Empire et Sobeys	2025
Martine Turcotte ³⁾ (Québec) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2012
Jo Mark Zurel ¹⁾ (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2025

1) Membre du comité d'audit

2) Présidente du comité d'audit

3) Membre du comité des ressources humaines

4) Président du comité des ressources humaines

5) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale

6) Présidente du comité de gouvernance et de responsabilité sociale

7) Membre du comité des mises en candidature

8) Présidente du comité des mises en candidature

La durée du mandat de chaque personne élue ou nommée administrateur court jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires d'Empire ou jusqu'à son départ à la retraite ou sa démission si un tel événement se produit auparavant.

10.2 Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs (en date du 2 mai 2026)

Nom et province de résidence	Poste
Julia Knox (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive, chef de la direction de la vente au détail et chef de la direction des technologies et de la transformation (par intérim)
Luc L'Archevêque (Québec) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction de la stratégie client
Doug Nathanson (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, chef du contentieux et chef de la direction du développement et de la fonction pharmacie
Sandra Pasquini (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et chef de la direction des ressources humaines
Constantine Pefanis (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière
Sandra Sanderson ¹⁾ (Ontario) Canada	Cheffe du marketing

1) Sandra Sanderson devrait prendre sa retraite le 1^{er} juillet 2026.

Au cours des cinq dernières années, chacun des administrateurs et des dirigeants susmentionnés a occupé le poste principal ou le poste au sein de la Société ou de l'entreprise qui sont indiqués en regard de son nom, à l'exception de :

- Cynthia Devine qui, avant avril 2024, était présidente et cheffe de la direction de Maple Leaf Sports and Entertainment et cheffe de la direction de Maple Leaf Sports & Entertainment de 2017 à 2022;
- Sharon Driscoll, qui, avant septembre 2023, a occupé des postes de direction auprès de RB Global Inc., notamment en tant que cheffe des finances, co-cheffe de la direction et conseillère du chef de la direction de 2015 à 2023;
- Julia Knox, qui, avant février 2026, était vice-présidente exécutive et cheffe, technologie et analyse auprès d'Empire Company Limited, d'août 2023 à février 2026, vice-présidente principale des services de commercialisation et de l'habilitation des détaillants chez Sobeys de septembre 2021 à juillet 2023 et, avant août 2021, vice-présidente principale du commerce électronique et cheffe de la commercialisation des biens de consommation intermédiaires et durables chez Tigre Géant;
- Luc L'Archevêque, qui, avant février 2026, était premier vice-président et chef de la stratégie client avant d'accéder, le 11 mars 2026, au poste de vice-président exécutif et chef de la stratégie client, et avant novembre 2025, était premier vice-président et chef de la commercialisation de novembre 2025 à février 2026 auprès de Sobeys Inc., et de juin 2022 à octobre 2025, il était premier vice-président, commercialisation des produits d'épicerie et des services de proximité auprès de Sobeys Inc. de juin 2021 à mai 2022, premier vice-président, commercialisation et directeur général pour le Québec auprès de Sobeys Inc. de juin 2019 à mai 2021;
- Doug Nathanson, qui, avant février 2026, était vice-président exécutif, chef du développement, secrétaire général et chef du contentieux d'Empire Company Limited de janvier 2023 à février 2026, premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire général d'Empire Company Limited avant décembre 2022;
- Sandra Pasquini, qui, avant mars 2026, était première vice-présidente et chef de la direction des ressources humaines de mai 2025 à février 2026, avant mai 2025, était première vice-présidente des ressources humaines auprès de Sobeys de septembre 2022 à mai 2025, première vice-présidente des ressources humaines pour les activités grand public et le recrutement auprès de Rogers Communications de décembre 2021 à septembre 2022;
- Constantine Pefanis, qui, avant mai 2025, était chef des finances auprès de Green Infrastructure Partners de mai 2024 à avril 2025, chef des finances auprès de Meubles Léon Limitée de janvier 2018 à avril 2024;
- Martine Reardon qui, de 2021 à 2024, a été cheffe de la commercialisation et vice-présidente exécutive, Contenu et stratégie des ventes au détail, de la National Retail Federation (É.-U.) et, avant avril 2021, était administratrice de sociétés;

- Sandra Sanderson, qui, avant juillet 2023, était vice-présidente principale, commercialisation, Empire Company Limited; et
- Pierre St-Laurent, qui, avant novembre 2025, était vice-président exécutif et chef de l'exploitation d'Empire Company Limited de 2021 à 2025.

Au 2 mai 2026, les administrateurs et membres de la haute direction d'Empire, collectivement, détenaient à titre de propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou contrôlaient 26 040 451 actions ordinaires de catégorie B, soit environ 26,5 % de ces actions émises et en circulation. Aucun membre de la haute direction qui n'est pas administrateur n'est propriétaire, directement ou indirectement, d'actions ordinaires de catégorie B.

10.3 Autres poursuites

Aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris une société de portefeuille privée), qui a fait l'objet :

- a) d'une ordonnance (au sens de l'annexe 51-102A2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) d'une ordonnance (au sens de l'annexe 51-102A2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

Aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres d'Empire pour influencer de façon importante sur le contrôle d'Empire, ou d'une société de portefeuille privée de ceux-ci :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris une société de portefeuille privée) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- b) à la date de la présente notice annuelle, ou au cours des 10 années précédant cette date, n'a fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir les biens du fiduciaire, du membre de la haute direction ou de l'actionnaire;
- c) ne s'est vu imposer :
 - i) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
 - ii) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

10.4 Conflits d'intérêts

Dans le contexte du code d'éthique commerciale, le conseil d'administration de la Société se penche sur les conflits d'intérêts existants ou potentiels au cas par cas pour s'assurer d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou perçu comme tel.

11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres est la Compagnie Trust TSX, qui a des bureaux situés à Toronto, en Ontario. Il peut être joint par téléphone au 1 800 387-0825 ou par courriel à l'adresse shareholderinquiries@tmx.com.

12 Renseignements sur le comité d'audit

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, tel qu'il est approuvé par le conseil d'administration de la Société, est présenté à l'annexe B.

Composition du comité d'audit

En date de l'exercice terminé le 2 mai 2026, les membres du comité d'audit, de même que leur niveau d'instruction et leurs antécédents professionnels pertinents s'établissent comme suit :

1. Sharon Driscoll (présidente)
 - Baccalauréat avec spécialisation en commerce, Queen's University.
 - Membre des Instituts des comptables agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.
 - En septembre 2023, M^{me} Driscoll a quitté son poste de vice-présidente principale et conseillère spéciale du chef de la direction, RB Global Inc. (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Inc.).
 - Administratrice de Sobeys et de Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.
 - Cheffe des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. de juillet 2015 à juin 2022. Expérience antérieure en affaires, y compris son rôle en tant que cheffe des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. de juillet 2015 à juin 2022 et, en plus de ce rôle, elle a été co-cheffe de la direction de Ritchie Bros Auctioneers Inc. du 1^{er} octobre 2019 au 6 janvier 2020. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de cheffe des finances de Katz Group Canada Limited, de cheffe des finances de Sears Canada Inc. et des postes de direction financière auprès de Les Compagnies Loblaw Limitée.
2. William Linton
 - Baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University.
 - Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.
 - Administrateur de Sobeys et du Groupe TMX Limitée.
 - Expérience antérieure en affaires, soit à titre de vice-président exécutif des finances et chef des finances de Rogers Communications Inc. de 2005 à 2012, de président et chef de la direction de Call-Net Entreprises Inc. De 2000 à 2005, de président et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. De 1998 à 2000, et de vice-président exécutif et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. de 1994 à 1997.
3. Lisa Lisson
 - Baccalauréat avec spécialisation en commerce, Université de Guelph.
 - Présidente des opérations aériennes chez Federal Express Corporation (« FedEx ») depuis 2024.
 - Son parcours professionnel comprend notamment les fonctions de première vice-présidente, opérations réseau auprès de FedEx de 2023 à 2024, de première vice-présidente, opérations centrales et contrôle des opérations mondiales auprès de FedEx en 2023, ainsi que de présidente de FedEx Express Canada de 2010 à 2023.
4. Martine Reardon
 - Baccalauréat ès sciences en gestion des affaires, St. Francis College.
 - Conseillère stratégique / consultante, National Retail Federation (É. U.).
 - Siège au comité consultatif de Collette Travel.
 - Expérience antérieure en affaires, soit, de 2021 à 2024, à titre de cheffe de la commercialisation et vice-présidente exécutive, Contenu et stratégie des ventes au détail, National Retail Federation (É.-U.), et à titre de chef de la commercialisation, Macy's Inc., de 2012 à 2016, et elle a exercé des rôles de haute direction d'importance croissante auprès de Macy's Inc. entre 1994 et 2012 dans la commercialisation, les ventes et les médias, et a assumé de lourdes responsabilités en matière de transformation, d'intégration d'entreprises et de responsabilité liés à la technologie.

5. Paul Sobey

- Baccalauréat en commerce de la Dalhousie University.
- Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de la Nouvelle-Écosse.
- Diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.
- Administrateur de Sobeys.
- Expérience antérieure en affaires, soit, notamment, à titre de fiduciaire du FPI Crombie de 2006 à 2024, de président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à son départ à la retraite en 2013, après 31 ans au service de la Société, et a été auparavant administrateur de La Banque de Nouvelle-Écosse, a occupé le poste de président du conseil du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University.

6. Jo Mark Zurel

- Baccalauréat en commerce de l'Université Dalhousie.
- Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de Terre-Neuve-et-Labrador et titulaire du titre IAS.A décerné par l'Institut des administrateurs de sociétés.
- Président du conseil de Fortis Inc. et administrateur de Major Drilling Group.
- Son expérience professionnelle antérieure comprend notamment son poste de premier vice-président et chef des finances de CHC Helicopter Corporation jusqu'en 2006, où il a contribué à faire de cette société le plus grand exploitant d'hélicoptères au monde, ainsi que ses fonctions antérieures au sein de plusieurs autres conseils d'administration, notamment ceux de Highland Copper (président du conseil), de Newfoundland Power (président du conseil), du Conseil d'investissement du Régime de pensions du Canada, de l'Institut des administrateurs de sociétés et de Fronteer Gold.

Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères prescrits en matière de compétence financière et d'indépendance. La présidente du comité d'audit, Sharon Driscoll, ainsi que les membres du comité d'audit, William Linton, Paul Sobey et Jo Mark Zurel, sont également considérés comme des experts financiers. M^{me} Driscoll et MM. Linton, Sobey et Zurel ont tous de l'expérience en tant que comptables professionnels agréés et M^{me} Driscoll et MM. Linton et Zurel en tant que chef(fe) des finances.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Responsabilités » de l'annexe B – Mandat du comité d'audit d'Empire pour une description des politiques et procédures spécifiques relativement au recours à des services non liés à l'audit.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau ci-dessous présente les honoraires exigés de la Société et de ses filiales par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les exercices 2026 et 2025, respectivement :

Honoraires facturés par les auditeurs à Empire Company Limited et à ses filiales		
	Exercice terminé le	
(en dollars canadiens)	2 mai 2026	3 mai 2025
Honoraires d'audit	3 894 813 \$	3 330 384 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	452 711	332 720
Honoraires pour services fiscaux	458 627	129 375
Tous les autres honoraires	418 310	293 133
Total des honoraires	5 224 461 \$	4 085 612 \$

Pour l'exercice 2026, les honoraires d'audit comprennent les honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels consolidés, l'examen des états financiers intermédiaires trimestriels résumés, l'audit des états financiers du régime d'avantages sociaux des employés et certaines conversions de système qui ont été effectuées pendant l'exercice en cours. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques et les services de traduction en français. Les honoraires pour services fiscaux ont trait aux services professionnels rendus dans le cadre de la préparation d'une réclamation d'un crédit d'impôt. Les autres honoraires incluent les honoraires facturés pour les services autres que ceux faisant partie des catégories des honoraires d'audit, des honoraires pour services liés à l'audit et des honoraires pour services fiscaux, notamment d'autres services-conseils.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Une politique a été mise en œuvre afin que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit en est venu à la conclusion que les services rendus ne compromettent pas l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

13 Contrats importants

Aucun contrat important pour la Société n'a été conclu hors du cours normal des activités depuis le 1^{er} janvier 2002 et qui est toujours en vigueur ou qui a été conclu pendant le dernier exercice.

14 Poursuites judiciaires et application de la loi

Au cours de l'exercice 2026, il n'existait aucune poursuite ni aucun ensemble de poursuites semblables mettant en cause la Société, ni aucune poursuite de cet ordre qui, à la connaissance de la Société, était envisagée, et dans le cadre de laquelle le montant demandé, déduction faite des intérêts et des frais, représentait plus de 10 % de l'actif à court terme de la Société.

Au cours de l'exercice 2026, aucune amende ni sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation en valeurs mobilières et la Société n'a conclu aucune entente de règlement avec un tel tribunal ou organisme.

15 Intérêts des experts

L'auditeur de la Société est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et a préparé le Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires à l'égard de ses états financiers annuels consolidés audités. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué être un cabinet indépendant à l'endroit de la Société au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

16 Renseignements complémentaires

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'Empire contient des renseignements supplémentaires concernant la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres d'Empire, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans les opérations importantes, le cas échéant. D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers consolidés audités de la Société pour son dernier exercice terminé le 2 mai 2026 et le rapport de gestion connexe. Des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande adressée au service des relations avec les investisseurs d'Empire, au moyen du site Web de celle-ci, à l'adresse www.empireco.ca. Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être consultés sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

17 Annexe A

Profil de Sobeys sur les plans des régions géographiques et des bannières

Toute l'information est en date du 2 mai 2026

MAGASINS À GAMME COMPLÈTE DE SERVICES, MAGASINS MISANT SUR UNE OFFRE DE PRODUITS FRAIS ET MARCHÉS DE QUARTIER						
Région géographique	Sobeys	Safeway	IGA extra	IGA	Farm Boy	Longo's
Terre-Neuve-et-Labrador	13	-	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	5	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	42	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	20	-	3	4	-	-
Québec	-	-	137	154	-	-
Ontario	73	5	-	1	52	43
Manitoba	17	18	-	4	-	-
Saskatchewan	10	8	-	2	-	-
Alberta	53	59	-	21	-	-
Colombie-Britannique	1	42	-	3	-	-
Total	234	132	140	189	52	43

Région géographique	Kim Phat	Pete's Frootique & Fine Foods	Thrifty Foods	Foodland	Bonichoix	Les Marchés Tradition
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	26	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-	7	-	-
Nouvelle-Écosse	-	2	-	33	-	-
Nouveau-Brunswick	-	-	-	11	-	-
Québec	4	-	-	-	45	81
Ontario	-	-	-	132	-	-
Manitoba	-	-	-	-	-	-
Saskatchewan	-	-	-	-	-	-
Alberta	-	-	-	-	-	-
Colombie-Britannique	-	-	26	-	-	-
Total	4	2	26	209	45	81

MAGASINS D'ESCOMPTE, PHARMACIES, DÉPANNEURS ET MAGASINS DE SPIRITUEUX					
Région géographique	FreshCo/ Chalo! FreshCo	Lawtons	Rachelle- Béry	Needs	Boni-Soir
Terre-Neuve-et-Labrador	-	18	-	16	-
Île-du-Prince-Édouard	-	3	-	9	-
Nouvelle-Écosse	-	41	-	44	-
Nouveau-Brunswick	-	12	-	8	-
Québec	-	-	8	-	282
Ontario	108	-	-	-	-
Manitoba	6	-	-	-	-
Saskatchewan	5	-	-	-	-
Alberta	24	-	-	-	-
Colombie-Britannique	17	-	-	-	-
Total	160	74	8	77	282

Région géographique	Voisin	Cash & Carry	Postes d'essence au détail	Emplacements de vente au détail de spiritueux
Terre-Neuve-et-Labrador	-	1	8	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	9	-
Nouvelle-Écosse	-	3	57	-
Nouveau-Brunswick	-	1	48	-
Québec	80	-	237	-
Ontario	-	-	-	-
Manitoba	-	1	-	-
Saskatchewan	-	-	-	17
Alberta	-	-	-	80
Colombie-Britannique	-	-	-	-
Total	80	6	359	97

CENTRES DE DISTRIBUTION	
Région géographique	Centres de distribution
Terre-Neuve-et-Labrador	2
Île-du-Prince-Édouard	-
Nouvelle-Écosse	5
Nouveau-Brunswick	1
Québec	7
Ontario	5
Manitoba	2
Saskatchewan	-
Alberta	4
Colombie-Britannique	2
Total	28

COMMERCE ÉLECTRONIQUE						
Région géographique	Livraison de produits d'épicerie par un centre de traitement des commandes		Service classique de livraison de produits d'épicerie		Cueillette à l'extérieur du magasin Voilà	
	Centre de traitement des commandes Voilà	Rayon Voilà en établissement	IGA.net	Thrifty Foods	Sobeys	Safeway
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	-	7	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-	-	3	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-	-	23	-
Nouveau-Brunswick	-	-	7	-	6	-
Québec	1	1	79	-	-	-
Ontario	1	2	-	-	-	2
Manitoba	-	-	-	-	3	7
Saskatchewan	-	-	-	-	-	3
Alberta	-	-	-	-	-	5
Colombie-Britannique	-	-	-	21	-	28
Total	2	3	86	21	42	45

MAGASINS APPARTENANT À L'ENTREPRISE ET MAGASINS FRANCHISÉS – PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE				
Région géographique	Magasins appartenant à l'entreprise		Magasins franchisés	
	Nombre	Pieds carrés	Nombre	Pieds carrés
Atlantique	324	4 876 154	113	726 295
Québec	186	763 773	849	12 436 046
Ontario	161	5 132 795	253	6 837 160
Ouest	280	8 061 848	134	4 592 079
Total	951	18 834 570	1 349	24 591 580

MAGASINS APPARTENANT À L'ENTREPRISE ET MAGASINS FRANCHISÉS – PAR BANNIÈRE							
	Sobeys	Safeway	IGA extra	IGA	Farm Boy	Longo's	Kim Phat
Magasins appartenant à l'entreprise	149	130	8	12	52	43	4
Magasins franchisés	85	2	132	177	-	-	-
Total	234	132	140	189	52	43	4

	Pete's Frootique & Fine Foods	Thrifty Foods	Foodland	Marchés Bonichoix	Les Marchés Tradition	FreshCo/ Chalo! FreshCo	Lawtons
Magasins appartenant à l'entreprise	2	26	21	2	-	9	71
Magasins franchisés	-	-	188	43	81	151	3
Total	2	26	209	45	81	160	74

	Rachelle- Béry	Needs	Boni-Soir	Voisin	Cash & Carry	Postes d'essence au détail	Emplacements de vente au détail de spiritueux
Magasins appartenant à l'entreprise	6	77	1	-	6	235	97
Magasins franchisés	2	-	281	80	-	124	-
Total	8	77	282	80	6	359	97

18 Annexe B

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit (le « comité ») est responsable auprès du conseil d'administration (le « conseil ») d'assurer la surveillance des politiques et pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité est également chargé de superviser les démarches reliées à l'audit interne et à la gestion du risque d'entreprise.

Le comité confie à la direction la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures pour :

- assurer que les contrôles internes sont correctement conçus, mis en œuvre et surveillés, ce qui comprend, entre autres, l'étude des lacunes importantes qu'affichent la conception ou le fonctionnement des contrôles internes, de même que des entretiens à ce sujet, ainsi que toute fraude, qu'elle soit importante ou non, mettant en cause des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important quant aux contrôles internes qu'exerce la Société à l'égard de l'information financière;
- assurer que l'information financière, ainsi que toute autre information à fournir sont communiquées de façon exhaustive, exacte et en temps voulu, tel que l'exigent les lois et règlements applicables.

COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants nommés par le conseil agissant sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale, conformément aux normes d'indépendance établies par le conseil, ainsi qu'en vertu des lois, règles et règlements applicables sur les sociétés et les valeurs mobilières.

Tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières, tel que cette expression est définie dans la législation applicable. Posséder des compétences financières signifie avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Un membre du conseil ne possédant pas de compétences financières peut être nommé pour siéger au comité, pourvu que ce membre acquière des compétences financières dans les trois mois suivant sa nomination. Toutefois, le conseil de la Société doit être d'avis que cette nomination ne nuira pas de façon importante à la capacité du comité d'agir de façon indépendante et de remplir les autres exigences de son mandat.

Si un membre du comité perd son indépendance pour des motifs qui sont raisonnablement indépendants de sa volonté, il devra remettre sa démission au président du comité de gouvernance et de responsabilité sociale dans les trois mois suivant la survenance de l'événement qui a entraîné la perte de son indépendance.

Les membres du comité sont nommés ou reconduits dans leurs fonctions chaque année par le conseil, leur nomination prenant effet immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Un membre du comité demeure en poste jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il n'ait démissionné ou n'ait été destitué par le conseil ou qu'il cesse d'être administrateur de la Société. Le conseil peut doter les vacances au sein du comité d'audit jusqu'à la fin du mandat en cours, sur la recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

Le conseil doit nommer un président parmi les membres du comité pour présider les réunions du comité. Le président doit être indépendant. Si le président du comité perd son statut de membre indépendant, il cessera alors d'être président et il est remplacé à titre de président par un autre membre du comité, le comité de gouvernance et de responsabilité sociale étant alors prié de remplacer ce membre dans un délai de trois mois. En l'absence d'un président, l'un des autres membres du comité physiquement présent est choisi par le comité pour présider la réunion.

POUVOIRS

Le comité dispose des pouvoirs suivants :

- mener ou autoriser une enquête sur une question relevant de la portée de son mandat ou de l'étendue de ses responsabilités;
- retenir aux frais de la Société, tel que le détermine le comité, les services de conseillers juridiques, comptables ou financiers indépendants et d'autres experts jugés nécessaires pour le conseiller ou l'aider à exercer ses fonctions ou à mener une enquête;
- communiquer, sans intervention de la direction, avec les auditeurs internes, l'auditeur externe ou les conseillers juridiques externes et les rencontrer selon les besoins; et

- convoquer une réunion du conseil dans le but d'étudier une question qui soulève des préoccupations de sa part. Le comité a un accès direct à tous les livres, les registres, les dossiers, les installations et à tout le personnel de la Société, y compris l'auditeur externe et(ou) interne, selon ce qu'il juge à propos. Tous les employés doivent collaborer à la demande des membres du comité en ce qui a trait aux questions liées aux affaires de celui-ci.

RÉUNIONS

Le comité doit tenir des réunions trimestrielles ou plus fréquentes si les circonstances l'exigent.

Les réunions peuvent être convoquées par :

- le président du comité;
- un membre du comité;
- la direction; ou
- l'auditeur externe.

Les membres du comité déterminent à l'occasion le moment et le lieu des réunions du comité, de même que la procédure qui y sera suivie. Toutefois :

1. le quorum doit être constitué d'une majorité des membres présents en personne ou participant par téléphone ou à l'aide d'un autre appareil de télécommunications permettant à tous ceux qui participent à la réunion de s'exprimer et de s'entendre les uns les autres; et
2. un avis de convocation précisant la date, l'heure et le lieu de chaque réunion doit être donné par communication écrite ou électronique ou par une autre communication par télécopieur à chaque membre du comité au moins 24 heures avant la date et l'heure auxquelles la réunion doit avoir lieu. Toutefois, un membre peut renoncer à l'avis de convocation par tout moyen. La participation d'un membre à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation, sauf lorsque le membre ne participe à cette réunion que pour s'objecter à ce qu'une affaire y soit traitée au motif que la réunion n'a pas été dûment convoquée.

L'auditeur externe est invité à assister et à s'exprimer à chaque réunion trimestrielle régulière du comité. L'occasion leur est fournie de s'entretenir avec les membres du comité hors de la présence des membres de la direction à ces réunions. Le comité rencontre l'auditeur externe à huis clos lors de chaque réunion trimestrielle régulière du comité. L'auditeur externe peut également être invité à prendre la parole aux autres réunions du comité.

Une séance à huis clos est tenue lors de chaque réunion trimestrielle régulière du comité hors de la présence des membres de la direction. Des séances à huis clos sont tenues aux autres réunions du comité à la demande de l'un ou l'autre de ses membres. Le comité nommera un secrétaire qui n'est pas tenu d'être un administrateur. Le secrétaire prépare et conserve les comptes rendus des réunions du comité.

On s'attend à ce que tous les membres du comité participent à chaque réunion. Le président du comité présente un compte-rendu des délibérations du comité au conseil lors de la réunion régulière du conseil suivant celle du comité.

RESPONSABILITÉS

Administration :

1. Le comité passe en revue annuellement son mandat et recommande au comité de gouvernance et de responsabilité sociale les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.
2. Le comité remplit annuellement un questionnaire d'auto-évaluation et passe en revue ses compétences financières et son indépendance.

Auditeur externe :

3. Conformément aux exigences du conseil, l'auditeur externe fait rapport directement au comité.
4. Le comité doit recommander au conseil ;
 - a) l'auditeur externe à nommer en vue d'établir et de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à Empire; et
 - b) la rémunération de l'auditeur externe.

5. Le comité est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à Empire, y compris l'établissement et la surveillance des indicateurs de qualité de l'audit, ainsi que la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière.
6. Le comité doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à Empire ou à ses filiales. Le comité a établi des politiques et des procédures pour l'approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit par l'auditeur externe, notamment a) l'établissement des services que l'auditeur externe ne sera pas autorisé à fournir ou qu'il ne pourra fournir que de manière restreinte pour des raisons d'indépendance, b) la détermination d'une gamme de services préapprouvés, et c) la délégation au président du comité de l'autorité d'approuver préalablement les services particuliers qui ne sont ni interdits en vertu du point a) ni visés par le point b). Les nouveaux engagements approuvés au préalable seront présentés au comité à sa première réunion régulière après l'approbation préalable.

Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, l'auditeur externe d'Empire peut rendre certains services de valeur minime non liés à l'audit sans autorisation préalable du comité dans les cas suivants :

- a) le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constituera pas plus de cinq pour cent du montant total des honoraires d'audit versés par Empire et ses filiales à l'auditeur externe d'Empire au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
- b) Empire ou ses filiales, selon le cas, n'ont pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment de la mission; et
- c) les services sont promptement portés à l'attention du comité d'Empire et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité ou par le président du comité, à qui le comité a délégué le pouvoir d'approuver au préalable ces missions non liées à l'audit.

Le comité d'audit a donné instructions à la direction qu'afin d'obtenir l'approbation préalable de tels services non liés à l'audit, la direction doit fournir un exposé détaillé des travaux devant être exécutés par l'auditeur externe et obtenir de celui-ci l'assurance que les travaux proposés ne portent pas atteinte à son indépendance.

7. Le comité, avec l'auditeur externe et la direction, examine l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées, les changements proposés aux politiques comptables essentielles, la présentation et l'impact des incertitudes et des risques importants et les estimations et les appréciations clés de la direction qui peuvent être importants pour la communication de l'information financière. Le comité doit également examiner les changements importants apportés aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ou leur application.
8. Le comité doit passer en revue et approuver les politiques d'engagement applicables aux associés, aux employés et aux anciens associés et employés de l'auditeur actuel et de l'ancien auditeur externe d'Empire.
9. Le comité s'assure, en effectuant les vérifications appropriées, que l'auditeur externe est inscrit auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation. Se fondant sur les exigences énoncées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et CPA Canada, le comité s'assure également que la relation entre l'auditeur externe et la direction d'Empire est indépendante.
10. Le comité reçoit de l'auditeur externe les grandes lignes de l'étendue de l'audit annuel, du plan, des ressources et de la confiance accordée à la direction, ainsi que des rapports sur l'avancement des travaux par rapport au plan soumis.
11. Le comité passe en revue le rapport de l'auditeur avec l'auditeur externe, notamment :
 - a) les constatations importantes effectuées au cours de l'exercice et la réponse de la direction quant à celles-ci;
 - b) les difficultés rencontrées à l'occasion de leurs audits, y compris les restrictions à l'étendue de leur travail ou l'accès à l'information requise; et
 - c) les changements requis quant à l'étendue prévue de leur audit ou de leurs examens trimestriels.

Gestion du risque :

12. Le comité examine annuellement le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la Société maintient.
13. Le comité examine périodiquement le cadre de gestion du risque d'entreprise pour la Société et évalue le caractère adéquat et complet du processus de recensement et d'évaluation des risques auxquels la Société fait face.
14. Le comité s'assure que la responsabilité de supervision principale pour chacun des risques clés recensés par le cadre de gestion du risque d'entreprise est cédée au conseil ou à un de ses comités.

15. Le comité passe en revue la gouvernance des changements apportés aux processus opérationnels et aux projets reliés à la technologie de l'information qui sont importants.
16. Le comité examine le risque auquel la Société est exposée en matière de cybersécurité, de protection des renseignements personnels et de sécurité des données et les mesures qu'elle prend pour protéger la sécurité et l'intégrité de ses systèmes d'information de gestion et des données des clients, y compris un examen de tous les incidents majeurs et de l'évolution de l'exposition aux risques et des contrôles.
17. Le comité examine le plan de travail et le progrès réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des principaux changements apportés au système de technologie de l'information et reçoit des mises à jour au sujet de l'infrastructure des systèmes d'information.
18. Le comité examine périodiquement les rapports sur la conformité environnementale et sur les litiges que lui remet la direction.
19. Le comité examine périodiquement les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée (y compris les risques liés au change et aux taux d'intérêt), ainsi que les initiatives de la direction destinées à maîtriser de tels risques, y compris l'utilisation de produits dérivés financiers et d'activités de couverture.
20. Le comité examine la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci. Il reçoit des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce qu'il détermine à l'égard de ces questions, de même que sur les changements importants aux lois et aux règlements susceptibles d'avoir une incidence sur les responsabilités et les risques éventuels de la Société.

Gestion et information financières :

21. Le comité examine les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués trimestriels concernant l'information financière et les autres communiqués de presse importants d'Empire et en recommande l'approbation par le conseil avant que celui-ci ne les publie.
22. Le comité passe en revue les dividendes d'Empire et les recommande à l'approbation du conseil.
23. Le comité passe en revue les rachats d'actions et les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et les recommande à l'approbation du conseil.
24. Le comité examine les informations de nature financière qui sont contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle.
25. Le comité examine les paramètres applicables et l'information contenue dans le rapport sur la durabilité de l'entreprise de la Société afin d'assurer une surveillance adéquate de l'évaluation et de la communication de l'information.
26. Le comité s'assure que des procédures adéquates en matière d'information sont en place à l'égard de l'examen de l'information financière d'Empire destinée au public et extraite des états financiers de cette dernière ou fondée sur ceux-ci et il doit de façon périodique évaluer le caractère adéquat de ces procédures d'information.
27. Le comité passe en revue les contrôles et les procédures concernant l'information, de même que les contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris les déficiences ou les manquements importants s'y rapportant.
28. Le comité passe en revue la politique d'information de la société et le mandat du comité de l'information.
29. Le comité se penche sur toutes les conclusions des examens des organismes de réglementation concernant les questions financières de la Société et fera des recommandations au conseil afin de régler de telles questions.
30. Le comité adopte des procédures visant les affaires suivantes :
 - a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Empire à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions concernant l'audit; et
 - b) les communications confidentielles et anonymes des employés d'Empire exprimant leurs préoccupations à l'égard de pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
31. Le comité passe en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société pour s'assurer que les activités de celle-ci soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière conforme à l'éthique, légale et socialement responsable et il recommande au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux programmes qu'il juge souhaitables.

Audit interne :

32. Le vice-président et auditeur principal présente ses rapports au comité par l'intermédiaire du président du conseil.
33. Le comité examine les rapports trimestriels du vice-président et auditeur principal portant sur :
 - a) les questions signalées à la ligne d'écoute en matière de déontologie et les enquêtes gérées par le service de l'audit interne; et
 - b) les rapports sur l'audit interne concernant l'avancement des fonctions visées par le plan d'audit annuel interne, les résultats des missions et les mesures prises par la direction.
34. Le comité veille à ce que les priorités en matière d'audit soient adaptées aux stratégies organisationnelles, à ce que des critères de communication et de signalement soient établis et à ce que les questions relatives à la gouvernance, à la gestion des risques et aux désaccords entre les membres de la direction soient traitées.
35. Le comité approuve chaque année la charte de l'audit interne et passe en revue avec le vice-président et auditeur principal, ainsi qu'avec la direction, les pouvoirs, le rôle, les responsabilités et d'autres sujets.
36. Le comité approuve le plan d'audit interne annuel fondé sur les risques, y compris le budget financier et le plan de ressources nécessaires à l'exercice de cette fonction, et aide le vice-président et auditeur principal à s'assurer que les ressources de la fonction sont suffisantes et que la portée interne n'est pas limitée par des restrictions sur l'accès, l'autorité ou les ressources de la fonction.
37. Le comité approuve la stratégie et les objectifs en matière d'efficacité de la fonction d'audit interne et examine au moins une fois par année les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.
38. Il incombe au comité d'examiner et d'approuver le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité conformément aux normes mondiales d'audit interne, y compris les plans d'évaluation externe de la qualité (c.-à-d. leur portée et fréquence, ainsi que les qualifications et l'indépendance de l'évaluateur). Le comité examine les résultats des évaluations, les plans d'action visant à combler les lacunes, approuve les échéanciers pour les mesures correctives et surveille les progrès réalisés.
39. Le comité examine les rôles et les responsabilités du vice-président et auditeur principal et reconnaît, le cas échéant, les atteintes réelles ou potentielles à l'indépendance de la fonction d'audit interne lorsqu'il approuve les rôles ou les responsabilités du vice-président et auditeur principal qui dépassent la portée de l'audit interne. Le comité collabore avec la direction et le vice-président et auditeur principal afin d'établir des mesures de protection appropriées si les rôles et responsabilités du vice-président et auditeur principal compromettent ou semblent compromettre l'indépendance de la fonction d'audit interne.
40. Le comité autorise la nomination et la révocation du mandat du vice-président et auditeur principal et, en collaboration avec la direction, détermine les qualifications et les compétences que la Société attend d'un vice-président et auditeur principal.
41. Le comité donne son avis à la direction quant à l'évaluation du rendement et à la rémunération du vice-président et auditeur principal.
42. Le comité passe en revue les dépenses du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les frais et les coûts se rapportant à leur utilisation des avions d'affaires.